

# **Annexe n°1**

Rapport de présentation

Département du Nord

# Compte Administratif 2020

17/05/2021

# Introduction

Le Compte Administratif (CA) 2020 est le dernier présenté sous l'actuelle mandature.

Il est donc, avant tout, le bilan de l'action menée au cours des cinq derniers exercices. A ce titre, il peut être mis en comparaison du dernier CA présenté sous la précédente mandature. Le CA 2014 montrait un Département dont tous les indicateurs se rapprochaient des seuils d'alerte. L'épargne brute au Budget Primitif (BP) 2015 (voté en décembre 2014) ne permettait pas de respecter le principe de sincérité budgétaire, qui obligeait à inscrire la totalité des dépenses de Revenu de Solidarité Active (RSA). La Collectivité achevait l'année avec une épargne nette de seulement 12 M€. Elle n'autofinçait ses investissements qu'à hauteur de 26%. La dette avait atteint 1,4 Md€. La capacité de désendettement (10,5 années) s'approchait des seuils d'alerte (12 années) et inquiétait les prêteurs. Sur la plupart de ces indicateurs, le Département se situait d'ailleurs parmi les Départements les plus en difficulté du pays : le Nord connaissait la 4<sup>ème</sup> épargne nette par habitant la plus basse des Départements<sup>1</sup>, et au niveau de la capacité de désendettement, seuls deux Départements connaissaient une situation plus difficile (Val d'Oise et Mayotte). Pourtant, ces indicateurs étaient encore minorés par différentes stratégies visant à déporter les coûts sur les années ultérieures : non-budgétisation d'arriérés très conséquents (109 M€) envers les établissements, création d'arriérés sur le RSA auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), renégociations de prêts afin de repousser le remboursement en capital.

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) partageait ce constat, et, dans son rapport de 2016<sup>2</sup>, faisait état d'une situation structurellement tendue aux regards des principaux indicateurs analysés entre 2010 et 2014. Elle faisait 20 préconisations et alertait : « *Au regard de ces constats, la situation financière du Département pourrait continuer à se dégrader si un redressement structurel et durable n'est pas mis en place, qui doit prendre en compte les principales variables suivantes : une masse salariale dont la maîtrise est indispensable ; une baisse du rythme des investissements indispensable ; un niveau d'arriérés des frais d'hébergement encore important, qui devra être financé sur les prochaines années ; un poids croissant et dominant des dépenses sociales de solidarité à mieux contrôler, y compris autres que le RSA* ».

Le CA 2020 montre un Département dans une situation très largement assainie. L'épargne brute a plus que doublé par rapport à 2015 et dépasse 221 M€. La Collectivité a pu inscrire 12 mois de RSA au budget. L'épargne nette est positive et s'établit à 70 M€. La Collectivité autofinçait son investissement à hauteur de 82 %. La dette s'élève à 1 176 M€, soit 225 M€ de moins qu'au CA 2014. La capacité de désendettement s'établit aujourd'hui à 5,3 années, bien en-dessous des seuils d'alerte. Le rapport d'observations définitives de la CRC du 26 octobre 2020<sup>3</sup>, sur la situation financière du Département du Nord pour les exercices 2016 et suivants, ne mentionne d'ailleurs que deux remarques, relativement mineures, et fait le bilan que « *depuis 2015, le Département du Nord a redressé sensiblement sa situation financière* ». Ce résultat indiscutable a nécessité un effort constant, et le CA 2020 reflète à ce titre la stratégie budgétaire mise en œuvre durant tout le mandat.

Le Département a d'abord œuvré à optimiser les recettes de la Collectivité. Elles ont augmenté de 7,1 % entre 2016 et 2020 contre 4,7 % entre 2011 et 2015.

Le Nord a pu bénéficier, pour la dynamique de ses recettes, de la bonne tenue des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) : +317 M€ de gain cumulé sur la période 2015-2020. Cette

---

<sup>1</sup> Données DGCL, 2014

<sup>2</sup> Rapport disponible sur le lien suivant : <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/33407>

<sup>3</sup> Rapport disponible sur le lien suivant : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/departement-du-nord-tome-1-situation-financiere>

hausse doit toutefois être relativisée dans la mesure où sur la même période, la baisse cumulée de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'est élevée à - 360 M€, compte tenu des baisses successives opérées jusqu'en 2017. Ainsi, si le contexte macroéconomique était meilleur, le contexte financier a été en réalité autant, voire plus difficile, qu'au cours de la mandature précédente.

La Collectivité a pu compter en revanche sur l'effort fourni par les Nordistes qui ont supporté une hausse de 4,4 points du taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Ce taux restait encore, malgré tout, le plus faible de la Région des Hauts-de-France. Cette augmentation a été réduite de moitié en 2018.

Mais l'évolution des ressources départementales durant le mandat s'explique aussi, et surtout, par le déploiement d'une véritable culture de la recette. D'abord en faisant valoir la nécessité d'un meilleur partage de la richesse entre Départements. Le Président du Département, au travers de la présidence de la Commission des Finances de l'ADF, a défendu cette conviction qui s'est traduite par une réforme majeure des fonds de péréquation des DMTO, faisant passer le solde net pour le Département du Nord de 43,8 M€ en 2015 à 104,1 M€ en 2020 soit une multiplication par plus de deux des recettes, et une répartition davantage fléchée vers les Départements les plus fragiles.

Le Département a également mobilisé tous les financements possibles au service de ses politiques. Le soutien de l'Etat, d'abord, avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (le Département du Nord a été le premier signataire) et la stratégie de prévention et de protection de l'enfance qui auront permis de consacrer, en trois ans, 60 M€ supplémentaires au service des politiques sociales du Département. Le soutien de l'Union Européenne (UE), ensuite, avec laquelle 21 M€ devraient être conventionnés sur la période 2014-2020 contre 13 M€ sur la précédente période de programmation, soit une hausse de plus de 60 %. Cette hausse reflète la qualité des projets portés par le Nord et la pleine appropriation des thématiques européennes.

Au-delà du travail sur les recettes, un important chantier a été mis en œuvre afin de maîtriser les dépenses de la Collectivité. Celles-ci ont en effet évolué de 7,2 % sur la période 2016-2020 contre 12,2 % sur la période 2011-2015. Cette modération n'est pas uniquement liée à une conjoncture économique plus favorable depuis 2016, notamment sur le RSA, car dans le même temps, le Département a connu d'autres impacts exogènes, notamment le poids démographique du vieillissement de la population qui a fait augmenter l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) de près de 50 M€ sur la période (contre moins de 10 M€ sur la période précédente).

En particulier, le travail mené pour favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA est emblématique de cette ambition. Le déploiement des Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE) a permis de faire passer le nombre d'allocataires de 112 000 en 2015 à presque 100 000 en 2020, juste avant le premier confinement. Cette diminution représente une économie de près de 80 M€ sur la simple année 2020, mais elle constitue surtout une satisfaction pour des milliers de Nordistes qui ont retrouvé le chemin de l'emploi. Là encore, la conjoncture n'explique que partiellement cette évolution :

- Entre 2011 et 2015, le nombre d'allocataires du RSA<sup>4</sup> a augmenté de 23 % en France métropolitaine. Le Nord a constaté une moindre augmentation puisque le nombre d'allocataire a augmenté de 19 % (**soit 4 points au-dessous**) ;
- Entre 2016 et 2020, le nombre d'allocataires a augmenté de 10,4 % en France métropolitaine et a diminué de -0,6 % dans le Nord soit (**soit 11 points au-dessous**).

---

<sup>4</sup> Données de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES)

Cette démarche s'est aussi appliquée à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) où, après plusieurs années d'augmentation (+8,9 % en moyenne sur la période 2016-2018 et +12,1 % sur la période 2011-2015), la redéfinition du processus d'instruction a permis de stabiliser la hausse à +1,7 % entre 2019 et 2020.

D'autres exemples pourraient aussi être développés comme la stabilisation des dépenses du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) (+3,3 % contre 7,5% sur la mandature précédente).

\*

Le CA 2020 retranscrit donc la stratégie et le travail mené tout au long du mandat. Mais il est aussi une photographie de la situation financière de la Collectivité, un révélateur du **présent**, parce que le Compte Administratif 2020 est celui de la crise sanitaire de la Covid-19. A ce titre, il révèle que le Nord, bien que marqué de manière inédite par l'impact de la crise, a joué un rôle d'amortisseur économique et social.

Dans un contexte difficile, les DMTO ont, par exemple, démontré toute leur résilience. Les efforts significatifs portés sur l'accompagnement des allocataires du RSA ont également permis au Nord d'être le Département où le nombre moyen de bénéficiaires du RSA entre juin et août 2020 a connu l'évolution la plus faible (2,5 %) par rapport à la même période en 2019, contre une hausse de 7,8 % au niveau national<sup>5</sup>.

Le Nord a aussi pris en charge les conséquences immédiates de la crise : achat de fournitures sanitaires (15M€), mesures d'accompagnement en faveur des Nordistes (paniers alimentaires, fonds d'aide exceptionnel), attribution de primes Covid pour les personnels des SAAD et des résidence-autonomie (4,1M€), des établissements sociaux et médico-sociaux (1M€), pour les 2472 assistants familiaux employés par le Département (4,8M€).

Au global, l'impact de la crise est estimé à 67,6 M€ pour 2020. C'est un montant significatif mais qui est à relativiser au regard notamment de la situation d'autres Départements : la Seine-Saint-Denis avait par exemple estimé, en décembre 2020, le coût de la crise à 290 M€.

La situation financière du Nord se caractérise en 2020 par un effet de ciseaux entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, entraînant mécaniquement la diminution de son épargne brute (221,23 M€).

Enfin, le Département a fait le choix de maintenir un investissement volontariste, afin de soutenir l'activité économique et initier une politique contracyclique pour limiter les effets de la crise. Les dépenses d'équipement ont ainsi été renforcées en 2020, pour atteindre 270 M€, contre 218 M€ en 2019 (+23,6 %), et ce malgré les interruptions de chantiers et les contraintes techniques induites par la crise. Le Département a pris toute sa place dans la politique de relance sur son territoire.

Cette politique de relance devra être poursuivie, et le CA 2020, est aussi un indicateur **des capacités à faire pour le futur**. En effet, ce sont bien les marges laissées par la mandature actuelle qui permettront à la prochaine majorité de pouvoir réaliser des politiques publiques ambitieuses. A ce titre, les perspectives pour l'avenir sont bien meilleures qu'elles ne l'étaient en 2015.

Elles le sont car le Département dispose désormais d'une capacité à investir. Les mesures de gestion ont permis de réduire l'endettement, passant de 1400 M€ fin 2015 à 1 176 M€ fin 2020. La maîtrise des épargnes, conjuguée à celle de la dette, a permis de rétablir une capacité de désendettement (5,3 années au 31 décembre 2020) bien en deçà des seuils d'alerte où se

---

<sup>5</sup> Etude menée par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF)

situait la Collectivité en 2015 (13,1 années), continuant à rassurer nos partenaires bancaires pour le financement de nos projets d'investissement. Cette situation est déterminante pour pouvoir investir.

Si la majorité dispose aujourd'hui des moyens pour investir, elle a aussi préparé un certain nombre de projets pour pouvoir lancer les travaux rapidement. En particulier, la stratégie Nord Durable est désormais bien engagée, et conduira à une réduction de l'empreinte carbone du Département. A titre d'exemple, les collèges font l'objet d'un programme de Gros Entretien et de Renouvellement dédié spécifiquement au développement durable. La Collectivité s'engage également dans un accord de relance avec l'Etat, pour 2021 et 2022, consacrant des moyens supplémentaires en fonctionnement et en investissement, dans des domaines clef d'intervention pour le Département.

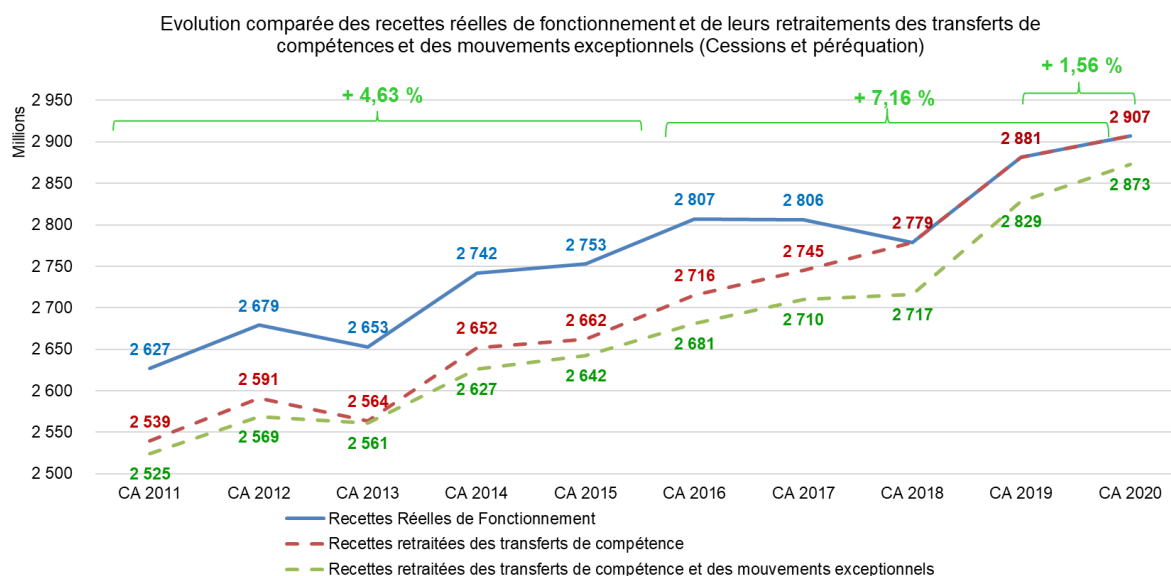
Evidemment, les années à venir ne seront pas faciles : la crise n'est pas terminée et certains impacts sur le budget départemental ne sont pas encore connus. Mais la poursuite des efforts d'optimisation des recettes et de politiques volontaristes, comme le retour à l'emploi des allocataires du RSA, permettra d'y faire face.

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	2 881,23	2 906,72	25,49	+0,9%
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	2 599,59	2 685,48	85,89	+3,3%
Dépenses de gestion	2 580,26	2 667,51	87,25	+3,4%
Interêts	19,33	17,97	-1,36	-7,0%
<b>Epargne brute</b>	<b>281,64</b>	<b>221,25</b>	<b>-60,39</b>	<b>-21,4%</b>
Remboursement en capital de dette	151,56	151,73	0,17	+0,1%
<b>Epargne nette</b>	<b>130,08</b>	<b>69,52</b>	<b>-60,56</b>	<b>-46,6%</b>
Dépenses d'équipement	218,42	270,00	51,58	+23,6%
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>369,98</b>	<b>421,72</b>	<b>51,74</b>	<b>+14,0%</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>142,07</b>	<b>192,33</b>	<b>50,26</b>	<b>+35,4%</b>
Recettes d'équipement	47,07	47,33	0,26	+0,6%
Besoin d'emprunt	95,00	145,00	50,00	+52,6%
<b>Dettes au 31/12</b>	<b>1 182,23</b>	<b>1 175,50</b>	<b>-6,73</b>	<b>-0,6%</b>
<b>Capacité de désendettement (en années)</b>	<b>4,2</b>	<b>5,3</b>	<b>1,11</b>	<b>+26,4%</b>

<b>Introduction.....</b>	<b>2</b>
<b>I. Des recettes de fonctionnement en hausse malgré la crise.....</b>	<b>7</b>
A. Fiscalité directe : une augmentation liée au dynamisme de l'assiette de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).....	9
B. Fiscalité indirecte : des recettes portées par le dynamisme de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) .....	10
C. Dotations et compensations : une stabilité des concours de l'Etat au Département hors fonds de stabilisation .....	12
D. Péréquation horizontale : un solde net en forte augmentation.....	14
E. Recettes sociales.....	16
F. Recettes diverses de fonctionnement .....	18
<b>II. Des dépenses de fonctionnement marquées par l'impact de la crise sanitaire.....</b>	<b>20</b>
A. L'augmentation des moyens alloués à l'Enfance et la progression accrue des dépenses d' AIS au sein de la solidarité humaine .....	21
B. La stabilité des dépenses de solidarité territoriale.....	34
C. Le renforcement des moyens humains et matériels au service des politiques publiques.....	35
<b>III. Un impact modéré de la crise sanitaire sur les grands équilibres.....</b>	<b>39</b>
A. L'impact de la crise sanitaire sur les finances départementales .....	39
B. Les grands équilibres financiers préservés .....	40
<b>IV. Des recettes d'investissement caractérisées par un moindre recours à l'emprunt .....</b>	<b>42</b>
A. La stabilité des financements externes .....	42
B. La poursuite du désendettement de la Collectivité .....	43
<b>V. Des dépenses d'investissement en faveur de la relance économique.....</b>	<b>46</b>
A. Un investissement principalement dédié à la solidarité territoriale.....	46
B. Le renforcement des investissements en faveur de la solidarité humaine .....	48
C. La stabilité des dépenses relatives aux fonctions support.....	49

## I. Des recettes de fonctionnement en hausse malgré la crise

La crise sanitaire a pu faire craindre, initialement, une baisse significative des recettes en 2020. Le bilan est beaucoup plus positif. Les recettes de fonctionnement ont évolué favorablement : +0,9 %, soit +25,49 M€ entre 2019 et 2020 et +1,1 % (+30,83 M€) en tenant compte des fonds de péréquation nets.



Le constat est loin d'être aussi favorable dans toutes les collectivités : en moyenne, les recettes de fonctionnement départementales devraient baisser de 1,6%<sup>6</sup>.

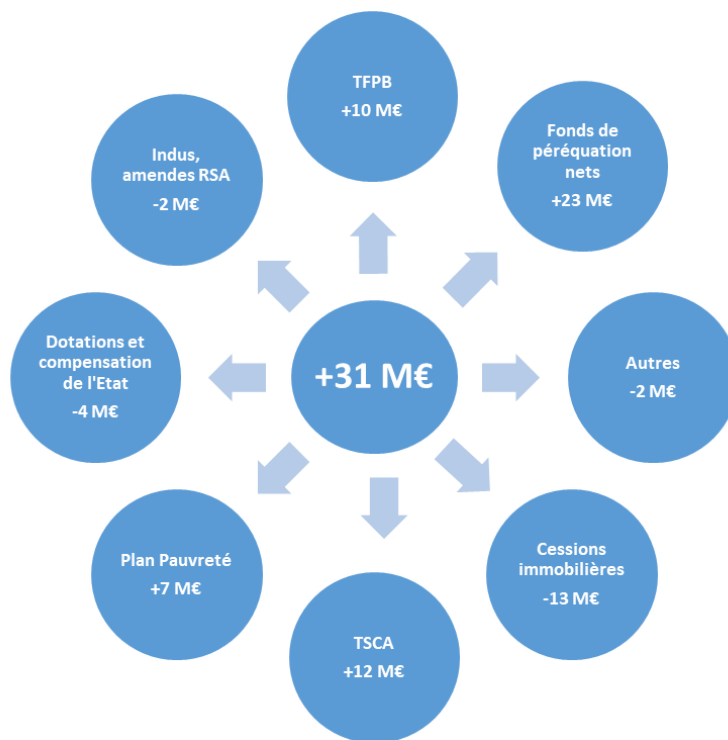
La bonne situation relative du Nord peut s'expliquer par plusieurs phénomènes :

- D'une part, la résilience des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), alors que la plupart des spécialistes en finances publiques avaient d'abord cru à un effondrement de 30% après le 1<sup>er</sup> confinement. En réalité, les transactions immobilières dans le Nord sont restées extrêmement soutenues. La stabilité des DMTO est une bonne nouvelle pour la collectivité, la baisse étant attendue à -1,6 % en moyenne nationale<sup>7</sup>.
- D'autre part, des hausses de recettes portées par la stratégie financière du Département :
  - o les fonds de péréquation, portés par l'ADF et en particulier par sa commission des finances ;
  - o le Plan pauvreté, dont le Nord a été le premier département signataire, en décembre 2018.

<sup>6</sup> Source : la Gazette des communes « les finances départementales sous tension », 11 mars 2021

<sup>7</sup> Source : estimation à partir des données du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD)





Plus précisément, les différentes catégories de recettes évoluent de la manière suivante :

Millions d'€	CA 2019	CA 2020	Répartition	CA 2020 / CA 2019	
				M€	%
Fiscalité directe : Taxe foncière sur les propriétés bâties(TFPB), Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), Dispositif de compensation péréquée (DCP), Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER), Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	810,46	822,56	28,3%	+12,1	+1,5%
Fiscalité indirecte : Droits de mutation a titre onéreux (DMTO), Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TCFE), Taxe d'aménagement (TAM), Taxe additionnelle à la taxe de séjour (TATS)	1 060,07	1 069,28	36,8%	+9,21	+0,9%
Dotations et compensations : Dotation globale de fonctionnement (DGF), Dotation générale de décentralisation (DGD), Fonds de stabilisation, Fraction supplémentaire de TVA, Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), Allocations compensatrices ...	643,95	639,86	22,0%	-4,09	-0,6%
Péréquation horizontale (CVAE, DMTO)	118,52	136,03	4,7%	+17,51	+14,8%
Recettes sociales : Dotations de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), Plan pauvreté, Plan Taquet, Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI), Conférence des financeurs, Indus allocations individuelles de solidarité (AIS)...	197,43	197,90	6,8%	+0,47	+0,2%
Autres recettes : Ingénierie financière (dont FSE), Collèges, Infrastructure et réseaux, Développement territorial et cadre de vie, Culture, iNord, Opérations comptables, Moyens généraux, Patrimoine, Cessions immobilières et Ressources humaines	50,81	41,10	1,4%	-9,71	-19,1%
<b>TOTAL</b>	<b>2 881,23</b>	<b>2 906,72</b>	<b>100%</b>	<b>+25,49</b>	<b>+0,9%</b>

## A. Fiscalité directe : une augmentation liée au dynamisme de l'assiette de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	468,21	478,01	+9,8	+2,1%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	154,97	156,78	+1,81	+1,2%
Attribution de compensation de CVAE	71,05	71,05	+0	+0,0%
Dispositif de Compensation Péréquée (DCP)	43,35	44,14	+0,79	+1,8%
Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER)	14,97	15,38	+0,41	+2,7%
Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	55,95	55,95	+0	+0,0%
Rôles supplémentaires	1,96	1,25	-0,71	-36,2%
<b>Fiscalité directe</b>	<b>810,46</b>	<b>822,56</b>	<b>+12,1</b>	<b>+1,5%</b>

### 1. La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Le produit fiscal 2020 s'est élevé à 478,01 M€ contre 468,21 M€ en 2019 soit une augmentation de +2,1 %. L'assiette de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties évolue par l'augmentation physique de ses bases (liées aux nouvelles constructions). Celles-ci ont augmenté de +0,9 % en 2020, soit un gain de 4,2 M€ de produits supplémentaires. Cet effet volume est de plus impacté par un effet prix lié à l'inflation. Les bases fiscales existantes ont ainsi été revalorisées de +1,2 %, soit un produit supplémentaire de +5,6 M€.

En l'état actuel des prévisions de croissance économique, et compte tenu du remplacement de la part départementale du foncier bâti par une fraction de TVA, à compter de 2021, le Département devrait bénéficier d'une dynamique d'évolution d'environ 5% par an en 2022.

### 2. La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

La CVAE est assise sur la valeur ajoutée des entreprises. Son taux est progressif de 0 % à 1,5 % de la valeur ajoutée, et est fonction du chiffre d'affaires. Le Département n'a pas de pouvoir sur la fixation du taux de CVAE. Pour 2020, le Département a perçu un montant de 156,78 M€ au titre de la CVAE, en augmentation de +1,2 % par rapport à 2019 (+1,81M€). La crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur la CVAE 2020 car l'Etat a principalement reversé en 2020 les montants encaissés en 2019.

### 3. L'attribution de compensation de CVAE reçue de la Région Hauts-de-France

Le Département du Nord perçoit, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, une attribution de compensation de la part de la Région Hauts-de-France représentant la différence entre les recettes transférées à la Région (163 M€) et les dépenses transférées (92 M€). La Région Hauts-de-France a versé en 2020 une compensation de CVAE nette des charges transférées de 71,05 M€. Cette compensation est figée dans le temps.

### 4. Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP)

Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) est relatif au reversement par l'Etat des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce mécanisme a été mis en place en 2014 suite aux accords de Matignon de 2013 au titre des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS). La répartition est faite selon différents critères visant à lui donner un caractère péréquateur. Les frais de gestion de la TFPB se sont élevés à 44,14 M€ en 2020 contre 43,35 M€ en 2019 (+1,8 %).

## 5. Les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

Plusieurs équipements de production d'électricité sont soumis à l'imposition (éoliennes, centrales électriques, les centrales photovoltaïques, les centrales hydrauliques, les stations radioélectriques, stockage et transport du gaz). En 2020, 15,38 M€ ont été encaissés contre 14,97 M€ en 2019, soit +0,41 M€ (+2,7%).

## 6. Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

Le FNGIR vise à neutraliser les conséquences financières de la loi de finances pour 2010 instituant la suppression de la taxe professionnelle. Celui-ci ne fait l'objet d'aucun prélèvement de l'Etat. Le montant pour 2020 s'élève à 55,95 M€, il est stable depuis 2011, date de la réforme de la taxe professionnelle.

## 7. Rôles supplémentaires

Les rôles supplémentaires encaissés en 2020 se sont élevés à 1,25 M€ (1,96 M€ en 2019) et sont relatifs à la Taxe Foncière, l'IFER et la CVAE. L'optimisation fiscale portée par l'Observatoire fiscal a permis de récupérer des sommes dues à la Collectivité mais compte tenu de la crise, le processus d'analyse des demandes par les services de l'Etat a été ralenti.

## B. Fiscalité indirecte : des recettes portées par le dynamisme de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)	366,73	366,60	-0,13	-0,0%
Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)	305,49	317,79	+12,3	+4,0%
Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétique (TICPE)	354,05	351,25	-2,8	-0,8%
Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'électricité (TDCFE)	22,24	21,89	-0,35	-1,6%
Taxe Aménagement	11,03	11,16	+0,13	+1,2%
Taxe Additionnelle à la Taxe de Séjour (TATS)	0,52	0,59	+0,07	+13,5%
<b>Fiscalité Indirecte</b>	<b>1 060,07</b>	<b>1 069,28</b>	<b>+9,21</b>	<b>+0,9%</b>

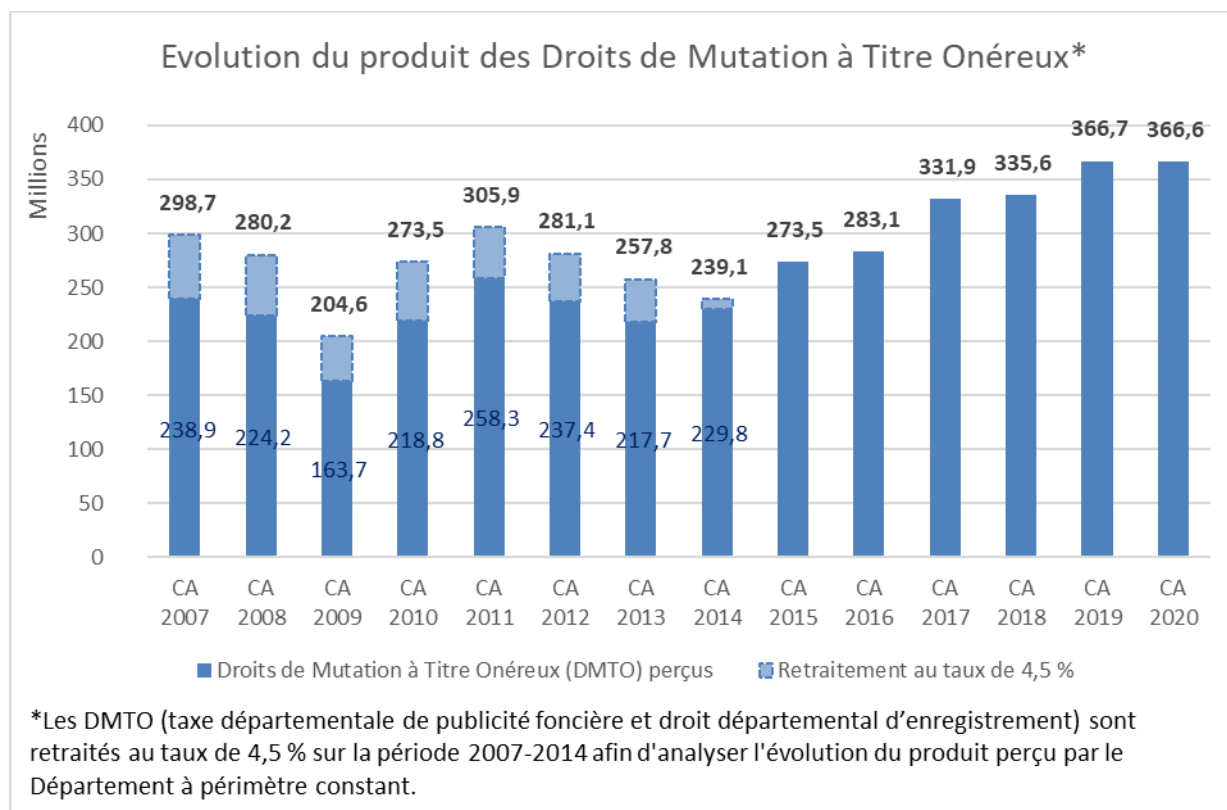
### 1. Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)

En 2020, le produit pour le Département a été stable par rapport à 2019. Les DMTO se sont ainsi élevés à 366,6 M€ en 2020 contre 366,73 M€ en 2019. Le bilan est donc aujourd'hui rassurant par rapport aux craintes qui avaient pu se faire jour au début de la crise. La baisse moyenne des DMTO devrait s'élever à -1,6 % au niveau national<sup>8</sup>, notre Département constatant, pour sa part, un niveau de DMTO identique à celui de 2019 qui est pourtant l'année record.

---

<sup>8</sup> Source : estimation à partir des données du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD)

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du produit de DMTO entre 2007 et 2020 pour le Département du Nord :



Pour éviter de dégrader les ratios financiers des Départements, l'article 25 de la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020 avait prévu un mécanisme d'urgence d'avances remboursables pour les Départements subissant, en 2020, une baisse de produit des DMTO du fait de la crise sanitaire. En raison de la forte incertitude qui pesait sur les encaissements de DMTO, une avance de 7,8 M€ avait été sollicitée par le Département du Nord en 2020. Celle-ci a cependant été remboursée sur l'exercice comptable 2020, en raison de la très bonne tenue des encaissements de DMTO.

## 2. La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)

La TSCA est une taxe perçue sur les contrats d'assurance. A l'origine de la mise en œuvre de la loi liberté et responsabilités locales de 2004, les transferts aux Départements ont été principalement compensés par un transfert de fiscalité et notamment une fraction de taux de la TSCA afférente aux contrats d'assurance automobile, incendie, protection juridique, transport et maritime. La part du produit de la TSCA, transférée aux Départements depuis la loi de finances de 2005, évolue chaque année en fonction de la mise en œuvre progressive des transferts de compétences. En 2020, la TSCA est en augmentation de 4,0 %. Ainsi, le produit évolue de 305,49 M€ en 2019 à 317,79 M€ en 2020.

## 3. La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE)

La TICPE est une taxe frappant la consommation des produits énergétiques. Une partie revient aux Départements. Elle finance principalement le RSA ainsi que les transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation. En 2020, la TICPE s'est élevée à 351,25 M€, montant en baisse par rapport à 2019 (354,05 M€). Cette baisse, de 2,8 M€, résulte de la diminution de la demande en carburant compte tenu de la crise sanitaire.

#### 4. La Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE)

Les taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) sont assises sur la fourniture d'électricité. Elles sont perçues au profit des Communes (ou selon le cas, des établissements publics de coopération intercommunale) et Départements. Elles dépendent de la puissance utilisée et d'un coefficient multiplicateur fixé et voté par les conseils municipaux et départementaux. Le produit s'élève en 2020 à 21,89 M€, montant en baisse de 1,6 % par rapport à 2019 dans un contexte de réduction des consommations lié à la crise sanitaire.

#### 5. La Taxe d'Aménagement (TAM)

La taxe d'aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). Le taux de la taxe est de 1,45 %. En 2020, le produit de la taxe d'aménagement s'élève à 11,16 M€, pour un montant de 11,03 M€ perçu en 2019. En 2019, la TAM a fait l'objet de récupération d'indus pour 2,8 M€ pour la période de 2013 à 2018. L'Etat poursuivra en 2021 la récupération des indus de taxe d'aménagement. Par ailleurs le mode de récupération de ces indus varie d'une année sur l'autre (déduction sur les recettes versées ou reversement attendu par le Département) ce qui perturbe l'analyse des évolutions de TAM.

Ainsi à périmètre constant, l'année 2020 est marquée par un ralentissement des recettes nettes de TAM de 9,7 %, imputable au décalage des projets d'aménagement, en partie lié à la crise sanitaire.

#### 6. La Taxe Additionnelle à la Taxe de Séjour (TATS)

Le Département peut décider d'une taxe additionnelle à la taxe de séjour fixée par la commune ou l'EPCI. Si tel est le cas, la taxe additionnelle est payée par les vacanciers en même temps que la taxe de séjour à laquelle elle s'ajoute. La taxe additionnelle à la taxe de séjour, applicable depuis 2013, est perçue par le bloc communal qui doit reverser au Département la part lui revenant. Le Conseil Départemental a décidé la mise en place d'une taxe additionnelle maximale de 10% à la taxe de séjour communale ou intercommunale. Le produit collecté s'élève à 0,59 M€ en 2020, soit un montant stable par rapport à 2019 (0,52 M€). La crise sanitaire aura des impacts pour les exercices 2021 et 2022, compte tenu du mode de reversement en décalé du bloc communal auprès du Département.

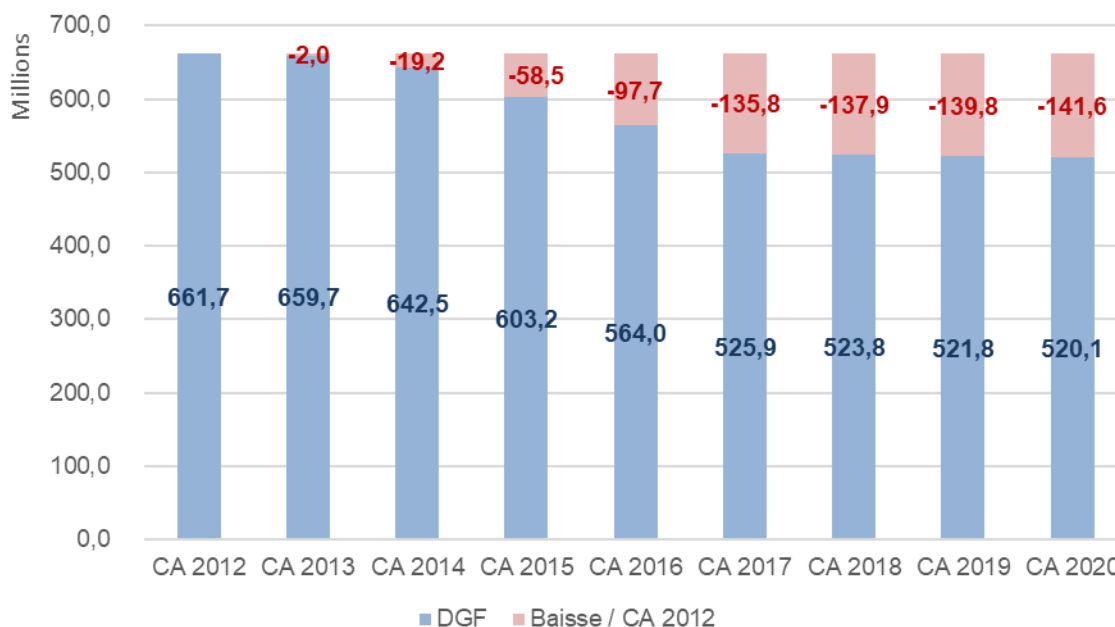
### C. Dotations et compensations : une stabilité des concours de l'Etat au Département hors fonds de stabilisation

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	521,85	520,07	-1,78	-0,3%
Dotation Globale de Décentralisation (DGD)	29,47	29,47	+0	+0,0%
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	62,63	62,63	+0	+0,0%
Allocations Taxe Foncière (TF)	0,33	0,26	-0,07	-21,2%
Allocations Taxe Habitation (TH) Allocations Taxe Professionnelle (TP)	11,93	10,94	-0,99	-8,3%
Fonds d'urgence/fonds TVA	16,83	15,52	-1,31	-7,8%
Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)	0,71	0,73	+0,02	+2,8%
Exonérations compensées CVAE	0,09	0,10	+0,01	+11,1%
Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement	0,12	0,14	+0,02	+16,7%
<b>Dotations et compensations</b>	<b>643,95</b>	<b>639,86</b>	<b>-4,09</b>	<b>-0,6%</b>

## 1. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Depuis la réforme mise en place par la loi de finances pour 2005, la DGF est devenue la principale dotation de l'Etat en faveur du Département. Elle représente 81,3 % du montant total des dotations et des compensations en 2020. Elle présente une certaine stabilité depuis 2017 après de fortes baisses de 2012 à 2017. Le manque à gagner cumulé pour le Département du Nord par rapport à la DGF perçue en 2012 est de 732,5 M€ en 2020.

Baisse de la DGF depuis 2012



En 2020, la DGF s'est élevée à 520,1 M€. Elle est en diminution (-0,3 %) par rapport à 2019 (521,8 M€), cette baisse étant due, comme les années précédentes, au mécanisme d'écrêtement permettant d'intégrer l'impact de la hausse de la population DGF au niveau national à enveloppe constante.

## 2. La Dotation Générale de Décentralisation (DGD)

La DGD assure de façon globale le financement de l'ensemble des compétences transférées par l'Etat aux Départements. Depuis 2009, la DGD n'évolue plus, hors mesures nouvelles, et son montant est figé.

## 3. Les compensations fiscales

Les différentes réformes décidées par l'Etat aboutissent à une perte de recettes fiscales directes locales qui fait l'objet de compensations partielles. Ces compensations baissent régulièrement car elles sont utilisées comme des variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat. En 2020, si la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est restée stable, le montant des autres compensations fiscales s'est établi à 11,2 M€, soit un montant en baisse par rapport à 2019 (12,26 M€).

#### 4. Le fonds de stabilisation

Le fonds d'urgence exceptionnel, mis en place à l'occasion des lois de finances rectificatives de 2015 à 2017 en faveur des Départements rencontrant des difficultés pour faire face à leur reste à charge en matière de dépenses d'AIS, a été remplacé par un fonds de stabilisation dans la loi de finances 2019. Ce nouveau fonds de soutien, attribué à 18 départements dont le Nord, est alimenté par l'Etat à hauteur de 115 M€ et tient compte des situations des départements les plus dégradées vis-à-vis des dépenses sociales.

Le Département du Nord a ainsi perçu 15,52 M€ en 2020 au titre de ce fonds (16,83 M€ en 2019, soit une baisse -1,31 M€ liée à l'amélioration relative du reste à charge des allocations individuelles de solidarité (AIS) qui sert de base au calcul).

Pour rappel, le montant total du fonds a été porté à 200M€ en 2021, suite aux négociations entre le Gouvernement et l'ADF.

#### 5. Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Depuis 2017, le Département perçoit en section de fonctionnement le FCTVA pour ses dépenses de voirie et d'entretien des bâtiments publics. En 2020, le montant attribué au Nord a été de 0,73 M€, soit un montant stable par rapport à 2019 (0,71 M€).

#### D. Péréquation horizontale : un solde net en forte augmentation

En millions d'€		CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
<b>Dépenses</b>	Fonds de Péréquation des DMTO	32,82	33,97	39,89	31,03	25,69
	<b>Total</b>	<b>32,82</b>	<b>33,97</b>	<b>39,89</b>	<b>31,03</b>	<b>25,69</b>
<b>Recettes</b>	Fonds de Péréquation des DMTO	57,12	58,87	75,31	113,19	129,75
	Fonds de péréquation CVAE	8,38	8,94	5,79	5,33	6,28
	<b>Total</b>	<b>65,50</b>	<b>67,82</b>	<b>81,10</b>	<b>118,52</b>	<b>136,03</b>
<b>Solde</b>		<b>32,68</b>	<b>33,85</b>	<b>41,21</b>	<b>87,48</b>	<b>110,34</b>

La plupart des fonds de péréquation sont constitués d'un prélèvement, et d'un reversement, le solde des deux correspondant au gain (ou à la perte) net pour le Département. Au global, entre 2016 et 2020, le solde net aura augmenté de près de 78 M€ soit plus qu'une multiplication par 3 des montants obtenus pour le Nord.

##### 1. Le fonds de péréquation de la CVAE

Ce fonds est alimenté par deux types de prélèvements sur la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) des Départements : un premier prélèvement sur « stock », lié au niveau de CVAE du Département de l'année précédant la répartition, soit 2019, par rapport à la moyenne des Départements et un second prélèvement sur « flux » prend en compte la dynamique de progression des recettes de la CVAE observée entre 2018 et 2019.

Ces sommes sont reversées aux Départements les moins favorisés, classés en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges. En outre, aucun Département dont le revenu



par habitant 2020 est inférieur au revenu médian de l'ensemble des Départements ne peut être contributeur au fonds (c'est le cas du Département du Nord).

Pour 2020, le Département a ainsi perçu un montant de 6,28 M€. Ce montant est en progression par rapport à 2019 (5,33 M€).

## **2. Le Fonds de Péréquation globalisé des Droits de Mutation à Titre Onéreux (FP- DMTO)**

Les mesures successives défendues à l'ADF depuis 2016 ont renforcé l'effet péréquisiteur des mécanismes de calcul des fonds de péréquation des DMTO et ont permis au solde net de ces fonds d'augmenter significativement pour les départements les plus fragiles. La loi de finances initiale pour 2020 amplifie cette dynamique en remplaçant par un nouveau fonds, le Fonds national de Péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux perçus par les Départements (FP- DMTO), les trois anciens fonds : le fonds DMTO « historique », le Fonds de Solidarité des Départements (FSD) et le Fonds de Soutien Interdépartemental (FSID). Ce fonds globalisé fait l'objet de deux prélèvements :

- un premier prélèvement égal à 0,34 % du montant de l'assiette des DMTO perçus l'année précédant la répartition ;
- un second prélèvement, d'un montant fixe de 750 M€, auxquels sont éligibles les Départements dont l'assiette des DMTO perçus l'année précédant la répartition est supérieure à 0,75 fois la moyenne nationale (le prélèvement est effectué par tranche, en fonction du montant de l'assiette). Ce second prélèvement est, pour chaque Département, plafonné à 12 % du montant des DMTO perçus l'année précédente.

Le reversement est effectué au sein de trois enveloppes, qui reprennent les modalités de répartition des trois fonds existant avant 2020 et intègrent chacune des critères différents (potentiels financiers, revenus, DMTO par habitant, revenu moyen, taux de pauvreté, RAC AIS...)

Les sommes mises en répartition peuvent faire l'objet d'une mise en réserve lorsque le montant des deux prélèvements dépasse 1,6 Md€. Cette mise en réserve, dans un fonds de garantie départemental des corrections conjoncturelles, est décidée par le Comité des Finances Locales (CFL) à qui il revient également de décider d'un éventuel abondement des sommes réparties au moyen des mises en réserve lors des exercices précédents, soit 120 M€ au titre de l'ancien fonds DMTO. A la demande de l'ADF, le CFL a décidé de libérer en 2020 la réserve de 120 M€, ce qui a majoré d'autant le montant du fonds reversé aux Départements.

En 2020, le Nord a été prélevé de 25,69 M€ et est bénéficiaire de 129,75 M€ de ce fonds. Le solde net s'est donc élevé à 104,06 M€ (+26,7 % par rapport à 2019). En 2019, le solde net était de 82,16 M€. Cette hausse importante s'explique à la fois par :

- La réforme de la péréquation horizontale ;
- L'assiette du fonds, correspondant à l'année 2019, pour laquelle le niveau de DMTO a été très élevé ;
- La libération de la mise en réserve décidée pour faire face à la situation sanitaire ;
- la non-participation au second prélèvement, les DMTO par habitant du Nord n'étant pas supérieurs à 75% de la moyenne en 2019 (année de référence), contrairement à 2020.



## E. Recettes sociales

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Mineurs Non Accompagnés (MNA)	2,06	1,84	-0,22	-10,7%
Enfance (hors plan pauvreté), Famille, Jeunesse	5,44	6,97	+1,53	+28,1%
Plan pauvreté prévention (enfance) + bassin minier	1,79	5,55	+3,76	+210,1%
<b>Enfance, famille, jeunesse</b>	<b>9,29</b>	<b>14,35</b>	<b>+5,06</b>	<b>+54,5%</b>
Plan pauvreté insertion (dont volet bassin minier)	6,33	5,54	-0,79	-12,5%
Indus et amendes RSA	6,94	4,79	-2,15	-31,0%
Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI)	33,68	33,49	-0,19	-0,6%
<b>Insertion</b>	<b>46,95</b>	<b>43,82</b>	<b>-3,13</b>	<b>-6,7%</b>
Concours CNSA pour le financement APA / PCH	110,82	107,58	-3,24	-2,9%
Conférence des financeurs	3,62	6,26	+2,64	+72,9%
Recouvrement PA / PH + autres PAPH (dont convention CNSA)	18,88	20,42	+1,54	+8,2%
MDPH	3,10	3,10	+0	+0,0%
<b>Autonomie</b>	<b>136,42</b>	<b>137,35</b>	<b>+0,93</b>	<b>+0,7%</b>
Prévention santé	4,76	2,37	-2,39	-50,2%
<b>Actions de santé</b>	<b>4,76</b>	<b>2,37</b>	<b>-2,39</b>	<b>-50,2%</b>
<b>RECETTES SOCIALES</b>	<b>197,43</b>	<b>197,90</b>	<b>+0,47</b>	<b>+0,2%</b>

Dans l'ensemble, les recettes sociales sont stables (+0,2 %) mais présentent des variations contrastées.

### 1. Les recettes relevant de l'Enfance, famille, jeunesse

Dans le domaine de l'Enfance, les recettes ont progressé de +5,06 M€ (+54,5 %) entre 2019 et 2020 pour atteindre 14,35 M€. Cette progression est essentiellement portée par le Plan pauvreté et le financement exceptionnel pour la prise en charge des mineurs devenus majeurs par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pendant le confinement.

Les recettes relatives aux Mineurs Non Accompagnés (MNA) ont baissé de -0,22 M€ entre 2019 et 2020. Ces recettes financent 3 types d'actions : l'accueil provisoire et l'évaluation, la prise en charge après évaluation, et pour 2020, le prolongement de la prise en charge dans les structures dédiées des MNA devenus majeurs pendant la crise sanitaire. Globalement, la baisse des recettes s'explique principalement par la baisse du nombre de MNA pris en compte dans le financement de l'accord « Cazeneuve » (-0,53 M€). Cette baisse est compensée en partie par des décalages de facturation sur l'évaluation de la minorité (+0,12 M€) et une recette spéciale (+0,19 M€) pour tenir compte de la crise sanitaire.

Les autres recettes du secteur Enfance ont varié de +1,53 M€ (+28 %), impactées en cela par la recette (hors part MNA) au titre de la prise en charge exceptionnelle d'une partie du surcoût pour les Départements du maintien en 2020 de la prise en charge des jeunes sortant de l'ASE évoquée ci-dessus (1,73 M€ sur la recette totale de 1,92 M€). Hormis cette recette exceptionnelle, les autres recettes sont quasi stables (-0,20 M€).

Au titre du volet prévention du Plan pauvreté, les recettes de l'Etat sont en augmentation de +3,76 M€ par rapport au CA 2019. La mobilisation de ces recettes a permis de mieux prévenir les sorties sèches de l'ASE, d'accompagner les jeunes majeurs issus de l'ASE, de développer les maisons des parents, ou encore de développer la prise en charge des situations complexes d'enfants de l'ASE.

## 2. Les recettes relevant de l'insertion

Les recettes d'insertion sont en baisse en 2020 par rapport à 2019 (-3,13 M€, -6,7 %) pour atteindre 43,82 M€ au CA 2020.

Les recettes prévues au titre du Plan pauvreté dans son volet insertion (5,54 M€, -0,79 M€ par rapport au CA 2020) se stabilisent après leur montée en régime et les actions mises en œuvre en 2019 et financées à ce titre (MDIE, Coachs Emploi). Ces recettes ont permis la poursuite du déploiement de la stratégie adoptée en matière de RSA pour faciliter l'accès à l'emploi des allocataires.

La démarche de recupération d'amendes et d'indus RSA, initiée depuis 2015 dans le cadre du développement de la culture de la recette, a été suspendue pendant la crise de la Covid-19. De fait, cette recette a baissé de -2,15M€ en 2020 pour atteindre 4,79 M€ (contre 6,94 M€ en 2019).

## 3. Les recettes relevant de l'autonomie

Les recettes s'élèvent à 137,35 M€ en 2020 contre 136,42 M€ en 2019.

Le financement principal de l'Autonomie provient des dotations annuelles de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Les dotations CNSA au titre du financement de l'APA et de la PCH sont en baisse de -2,9 % en 2020 (-3,24 M€) pour atteindre 107,58 M€.

En Millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
<b>Dotation APA 1</b>	<b>72,05</b>	<b>72,17</b>	<b>+0,12</b>	<b>+0,2%</b>
Acompte n	63,18	62,58	-0,6	-0,9%
Solde n-1	8,87	9,59	+0,72	+8,1%
<b>Dotation APA 2</b>	<b>10,35</b>	<b>6,63</b>	<b>-3,72</b>	<b>-35,9%</b>
<b>Total dotations APA</b>	<b>82,40</b>	<b>78,80</b>	<b>-3,6</b>	<b>-4,4%</b>
Acompte n	25,13	25,47	+0,34	+1,4%
Solde n-1	3,29	3,31	+0,02	+0,6%
<b>Total Dotation PCH</b>	<b>28,42</b>	<b>28,78</b>	<b>+0,36</b>	<b>+1,3%</b>
<b>TOTAL dotations CNSA APA + PCH</b>	<b>110,82</b>	<b>107,58</b>	<b>-3,24</b>	<b>-2,9%</b>

Les dotations APA1 et PCH évoluent en fonction de l'enveloppe nationale et de divers critères sous-jacent qui conduisent à une hausse modérée de la dotation. La principale explication de la baisse réside dans l'APA 2. Le calcul du montant de la seconde part du concours APA repose sur la hausse constatée de la dépense d'APA à domicile pour chaque Département, comparée à l'année 2015 (année fixe de référence). Jusqu'en 2019, un dispositif de « mesure de faveur » permettait de garantir un niveau de dotation élevé si les dépenses d'APA dans le Département évoluaient plus vite que la moyenne nationale. Une décision ministérielle met fin en 2019 à cette mesure. L'évolution de la dotation APA 2 est donc en 2020 déconnectée de l'évolution des dépenses d'APA réalisées par le Département et tient compte exclusivement de l'évolution des dépenses d'APA nationales constatées entre 2015 et 2019, qui ont progressé beaucoup moins rapidement (+8,4 %) que celles du Département du Nord (+14,2 %).

Le Département a continué à développer sa politique d'aide à domicile dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie qui regroupe les organismes compétents dans le domaine de l'autonomie à savoir, les Départements, l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Agence Nationale de l'Habitat, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), les caisses de retraites, les mutuelles. La participation de la CNSA, à ce titre,

représente 60 % en moyenne du coût global des actions conventionnées. En 2020, a notamment été financé l'appel à projet Phosphor'âge. Ainsi, le CA 2020 affiche +2,64 M€ de recettes par rapport au CA 2019, soit 6,26 M€.

Les autres recettes de recouvrement du secteur autonomie évoluent à +1,54 M€ pour atteindre 20,42 M€ en 2020. Cette progression a été portée par une subvention exceptionnelle versée par la CNSA (3,23 M€) pour le financement partiel des primes Covid-19 aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). Les autres recettes de recouvrement ont donc baissé de -1,69 M€, notamment les récupérations sur succession et des indus, moins développées pendant la période de confinement.

Les recettes relatives au financement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) sont stables (3,10 M€) et correspondent à la dotation annuelle de la CNSA pour le financement du fonctionnement de la MDPH (2,34 M€) et à la récupération des loyers des locaux du Département occupés par la MDPH (0,76 M€).

#### 4. Les recettes de la prévention santé

Les recettes de la prévention santé présentent une baisse conjoncturelle de -2,4 M€ qui résulte :

- d'un recalage dans le versement, par l'ARS, de la dotation de fonctionnement des CeGIDD (Centres Gratuits d'Information et de Dépistage des virus et infections sexuellement transmissibles). En effet, en 2019, avait été encaissée la dotation 2019 et 2018 du fait d'un retard de versement (1,4 M€ chacune, soit 2,8 M€ contre 1,1 M€ en 2020) ;
- de baisses de recettes induites par le confinement (-0,24 M€ sur la dotation CeGIDD présentée ci-dessus) et -0,75 M€ sur les remboursements par les CPAM des actes de santé effectués dans les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

#### F. Recettes diverses de fonctionnement

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Ingénierie financière (dont FSE)	7,82	10,19	+2,37	+30,3%
Collèges	4,62	4,80	+0,18	+3,9%
Infrastructure et réseaux	1,25	1,28	+0,03	+2,4%
Dév. territorial et cadre de vie	0,41	0,51	+0,1	+24,4%
Culture	1,28	0,71	-0,57	-44,5%
Inord	0,72	1,19	+0,47	+65,3%
Opération comptables	6,61	7,54	+0,93	+14,1%
Moyens généraux	0,42	0,74	+0,32	+76,2%
Patrimoine	0,95	0,43	-0,52	-54,7%
Ressources humaines	5,16	5,55	+0,39	+7,6%
<b>Autres recettes hors cessions</b>	<b>29,23</b>	<b>32,95</b>	<b>+3,72</b>	<b>+12,7%</b>
Cessions immobilières	21,58	8,15	-13,43	-62,2%
<b>AUTRES RECETTES</b>	<b>50,81</b>	<b>41,10</b>	<b>-9,71</b>	<b>-19,1%</b>

Les recettes d'ingénierie financière regroupent :

- les fonds européens pour des dépenses en fonctionnement de projets en maîtrise d'ouvrage départementale. Elles représentent 1,51 M€ (+1,08 M€ par rapport au CA 2019) et ont permis le financement de projets transfrontaliers menés dans le cadre des programmes Interreg V :
- les recettes relatives au FSE s'élèvent à 8,69 M€ en 2020 soit 1,29 M€ de plus qu'au CA 2019. Cette augmentation s'explique par le rythme soutenu de réalisation des contrôles de services faits.

Malgré la baisse des recettes relatives à la demi-pension, conséquence du premier confinement (-0,42 M€), les recettes de la politique Education (collèges) augmentent de +0,18 M€, soit 4,80 M€ réalisés au CA 2020. Cette augmentation est portée par le titrage des certificats d'énergie en 2020 et des contrats de vente d'énergie liée aux panneaux photovoltaïques (0,49 M€ au CA 2020 pour 0,21 M€ en 2019).

Les recettes provenant des établissements culturels sont en baisse de -0,56 M€ en 2020 compte tenu de l'impact de la crise sanitaires sur les musées départementaux.

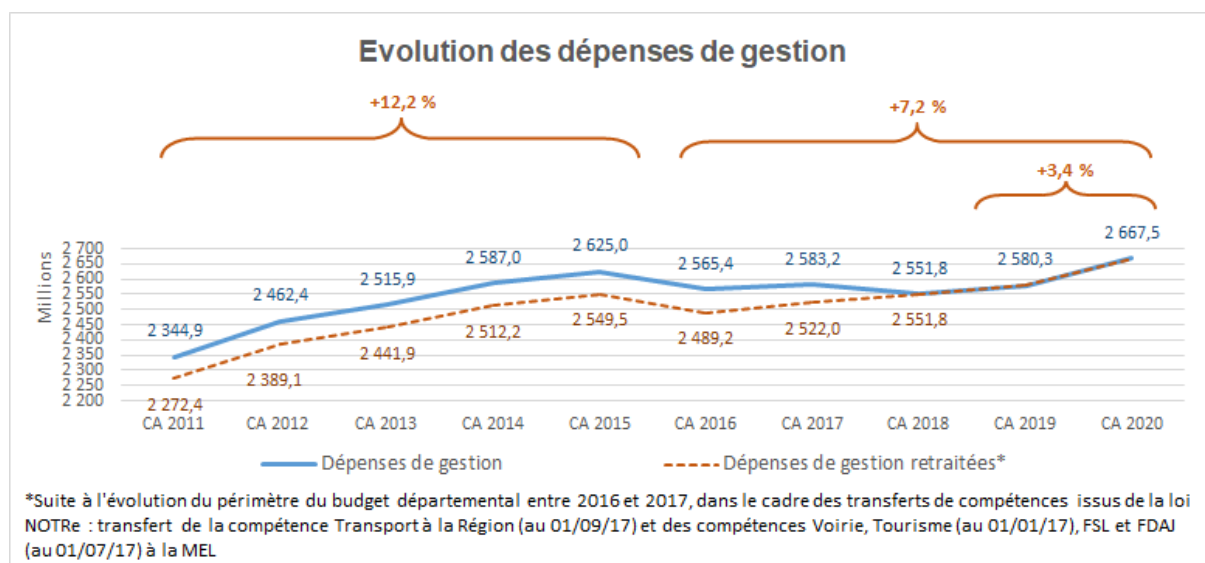
Les recettes relatives à iNord sont en hausse de +65,2 % passant ainsi de 0,72 M€ en 2019 à 1,19 M€ en 2020. Cette hausse reflète le développement de l'activité de l'établissement public, ces recettes procédant principalement du remboursement par iNord des agents mis à sa disposition par le Département.

Les opérations comptables (7,54 M€, +0,93 M€) regroupent les titres émis pour des annulations de mandats sur exercices antérieurs et notamment l'annulation de dépenses rattachées non suivies de réalisation, des remboursements de sinistres et d'autres recettes exceptionnelles. L'année 2020 est marquée par l'encaissement d'une faible participation de l'Etat pour les achats de masques dans le cadre de la pandémie de la Covid-19 pour 0,93 M€ (pour 15M€ de dépenses).

Les recettes de patrimoine (revenus des immeubles) sont en baisse de 0,52 M€ pour atteindre 0,43 M€ en 2020. La baisse provient de la fin de la location du 1 rue Claude Bernard à Lille (inspection académique vendue en 2020 pour 6,4 M€) soit -0,47 M€ de recettes entre les 2 exercices.

Dans le domaine des ressources humaines, les recettes 2020 ont progressé de 0,39 M€ du fait de la reprise de provision pour le financement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) (0,90 M€). Les autres recettes de personnel ont baissé de -0,50 M€, impactées en cela notamment par la Covid (recettes restaurant administratif et tickets restaurants).

## II. Des dépenses de fonctionnement marquées par l'impact de la crise sanitaire



Les efforts de gestion menés à partir de 2015 ont permis de limiter la hausse des dépenses de fonctionnement de la Collectivité. Celles-ci ont connu une progression de 7,2 % entre 2016 et 2020, contre 12,2 % entre 2011 et 2015. La modération de cette hausse n'a pas empêché le remboursement de 67,6 M€ d'arriérés ou de dépenses non budgétées, et s'est conjuguée avec une amélioration des politiques publiques, qu'il s'agisse :

- de l'appui au retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA qui conduit à une stabilisation du coût de l'allocation ;
- du développement de l'accueil familial dans le domaine de l'Enfance ;
- de l'analyse des conditions d'attribution de la PCH afin de garantir le juste droit en stabilisant l'allocation ;
- de l'externalisation de l'entretien des collèges qui a, en outre, permis de faire face à la crise sanitaire dans les établissements scolaires.

Les dépenses de gestion<sup>9</sup> s'élèvent en 2020 à 2 667,51 M€. Elles sont en augmentation de 87,25 M€ par rapport au CA 2019, soit une hausse de 3,4 %. La hausse des dépenses de solidarité humaine (+64,71 M€) représente 70 % de la hausse globale des dépenses de gestion du Département. Les principaux facteurs explicatifs de la hausse en 2020 sont :

- l'impact de la crise sanitaire (augmentation du nombre d'allocataires du RSA, soutien aux Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS), primes aux personnels et partenaires, achat de fournitures sanitaires...) ;
- la poursuite des mesures volontaristes pour l'Enfance, à travers le soutien aux différents partenaires du Département, et les recrutements effectués dans les UTPAS ;
- l'effet de la géronto-croissance sur l'APA ;
- la fin du déploiement opérationnel des MDIE.

<sup>9</sup> Les dépenses de gestion correspondent aux dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette, qui s'élèvent en 2020 à 17,97 M€ (voir IV. Des dépenses d'investissement financées par un moindre recours à l'emprunt)

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
<b>SOLIDARITE HUMAINE</b>	<b>1 945,24</b>	<b>2 009,94</b>	<b>+64,7</b>	<b>+3,3%</b>
ENFANCE, FAMILLE ET JEUNESSE	467,08	488,15	+21,07	+4,5%
ACTIONS D'INSERTION	718,77	738,14	+19,37	+2,7%
PERSONNES AGEES	310,94	330,48	+19,54	+6,3%
PERSONNES HANDICAPEES	367,09	369,84	+2,75	+0,7%
ACTIONS DE SANTE	4,57	4,53	-0,04	-0,9%
COLLEGIENS	76,79	78,80	+2,01	+2,6%
<b>SOLIDARITE TERRITORIALE</b>	<b>129,00</b>	<b>130,74</b>	<b>+1,74</b>	<b>+1,3%</b>
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	8,30	8,89	+0,59	+7,1%
PROJETS STRATEGIQUES CO-FINANCES	0,26	0,35	+0,09	+34,6%
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET CADRE DE VIE	11,98	13,66	+1,68	+14,0%
CULTURE	13,89	12,78	-1,11	-8,0%
AIDE AUX TERRITOIRES	2,07	2,06	-0,01	-0,5%
SDIS	92,50	93,00	+0,5	+0,5%
<b>FINANCES ET MOYENS GENERAUX DE L'ADM.</b>	<b>506,02</b>	<b>526,83</b>	<b>+20,81</b>	<b>+4,1%</b>
FINANCES	70,33	66,68	-3,65	-5,2%
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	18,27	28,12	+9,85	+53,9%
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	12,79	13,63	+0,84	+6,6%
SYSTEMES D'INFORMATION ET E-ADMINISTRATION	9,61	9,25	-0,36	-3,7%
ELUS DEPARTEMENTAUX (dont AIL et formations)	7,78	7,90	+0,12	+1,5%
MOYENS RH	387,25	401,25	+14	+3,6%
<b>TOTAL</b>	<b>2 580,26</b>	<b>2 667,51</b>	<b>+87,25</b>	<b>+3,4%</b>

## A. L'augmentation des moyens alloués à l'Enfance et la progression accrue des dépenses d' AIS au sein de la solidarité humaine

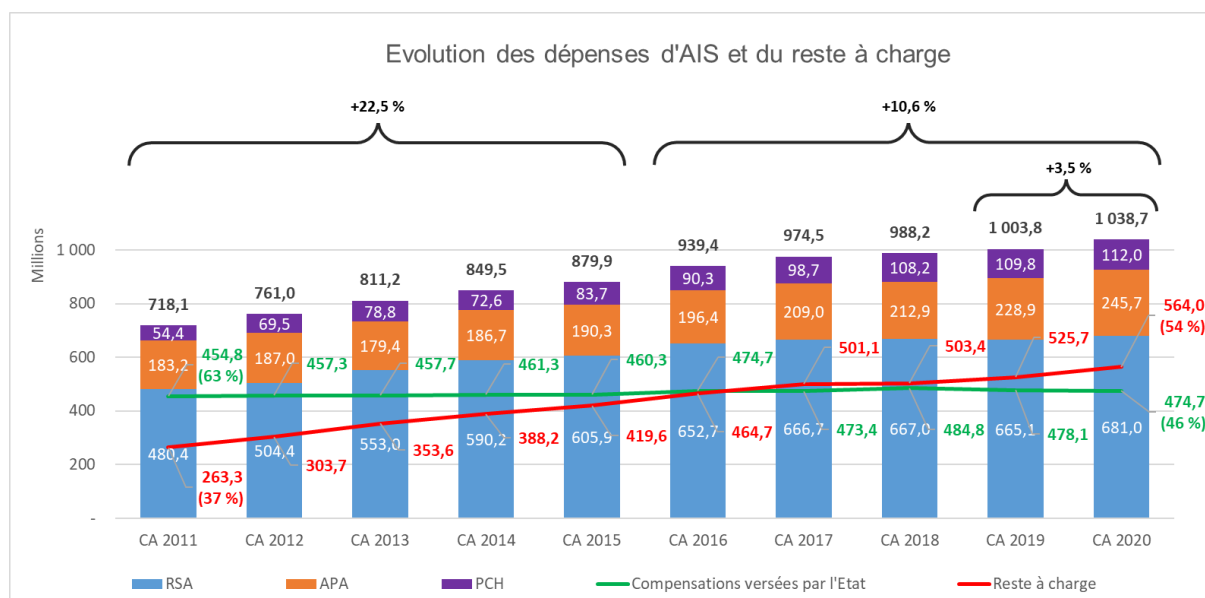
### 1. Des dépenses d' AIS marquées par l'impact de la crise sanitaire sur le RSA et par la poursuite concomitante de la dynamique d'augmentation de l'APA

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Revenu de Solidarité Active (RSA)	665,13	681,03	+15,9	+2,4%
Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)	228,87	245,67	+16,8	+7,3%
Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	109,84	111,99	+2,15	+2,0%
<b>Allocations Individuelles de Solidarité (AIS)</b>	<b>1 003,84</b>	<b>1 038,70</b>	<b>+34,86</b>	<b>+3,5%</b>

#### a. L'évolution des dépenses d' AIS et du reste à charge

Les politiques volontaristes menées par la Collectivité depuis 2015 ont permis de limiter la croissance des dépenses d' AIS. Elles ont ainsi progressé de 3,5 % entre 2019 et 2020 (+34,9 M€), et de 10,6 % sur la période 2016-2020, contre 22,5 % sur la période 2011-2015. La crise sanitaire a néanmoins atténué en 2020 les résultats obtenus en matière de retour à l'emploi des allocataires du RSA, avec une augmentation de +15,9 M€ par rapport au CA 2019 (soit +2,4% contre une hausse annuelle moyenne de 6,7% pour les Départements, selon les dernières estimations de la Cour des comptes). Parallèlement, et en partie indépendamment de la crise sanitaire, l'APA a poursuivi sa dynamique de croissance en 2020 (+16,8 M€ par rapport au CA 2019, soit +7,3 %). Devant l'augmentation, même limitée, des dépenses d' AIS, les compensations versées par l'Etat ont connu, depuis dix ans, une trop faible progression.

Le reste à charge de la Collectivité a donc augmenté de 21 % depuis 2016, à comparer toutefois à l'augmentation de 59 % entre 2011 et 2015<sup>10</sup>.



Face à ce constat, le Département s'est activement engagé au niveau national, notamment par l'intermédiaire de l'ADF, afin d'obtenir des ressources supplémentaires. Ces négociations ont abouti en 2019 avec la pérennisation du fonds d'urgence créé en 2015, renommé « fonds de stabilisation » dont la recette s'est élevée en 2020 à 15,52 M€.

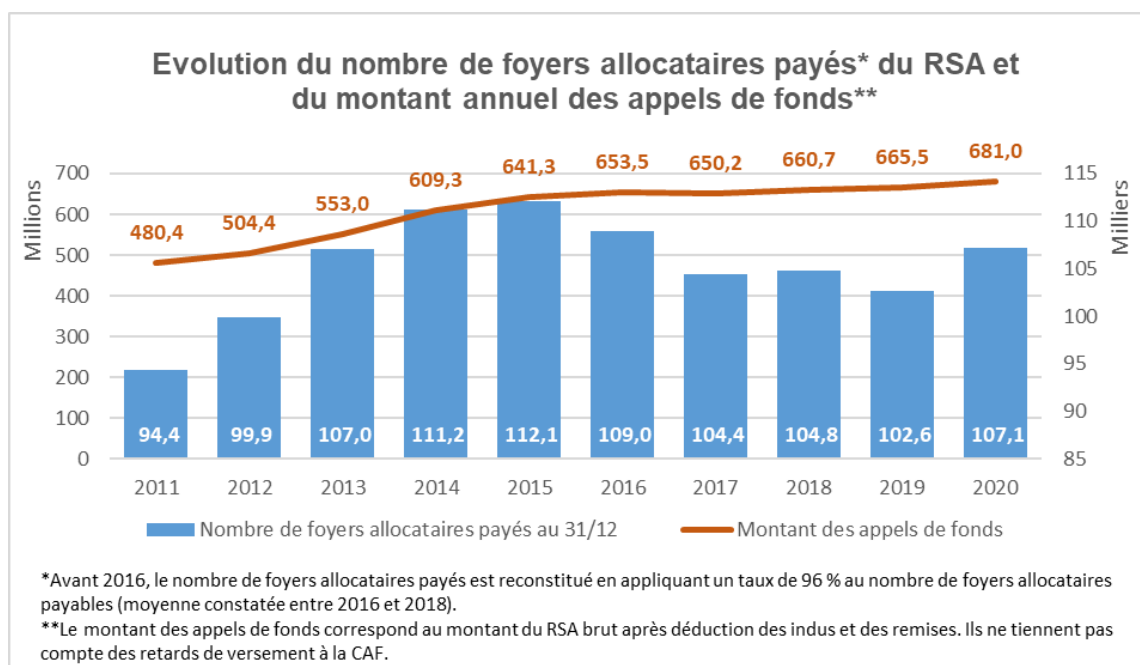
Tandis que le reste à charge des Départements est encore appelé à croître dans les années à venir, notamment en conséquence de la crise sanitaire et de la gérontocroissance, l'attribution de nouvelles ressources apparaît indispensable. Le Département du Nord prendra toute sa part, aux côtés de l'ADF, dans les négociations prochaines avec l'Etat. A cet égard, la Collectivité, comme la quasi-totalité des Départements, soutient la proposition portée par l'ADF et en partie relayée par la délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée Nationale et son président, Jean-René Cazeneuve, de rendre aux Départements un levier fiscal, même strictement encadré par le Parlement, sur les DMTO qui ont démontré leur résilience pendant la crise sanitaire. Dans un premier temps, un relèvement de 0,2 point du taux plafond des DMTO, portant celui-ci à 4,7 %, marquerait une indispensable solidarité à l'égard des collectivités les plus impliquées dans la défense des populations les plus fragiles.

<sup>10</sup> Le périmètre des compensations versées comprend, pour l'analyse du Département, la part figée de TICPE, le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) et les dotations CNSA APA et PCH. Il exclut en revanche le Fonds de Solidarité en faveur des Départements (FSD), intégré depuis 2020 au fonds globalisé, et le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP), dans la mesure où ces recettes relèvent de la péréquation interdépartementale bien qu'elles soient toutes deux retenues dans le périmètre de l'Etat.



## b. L'impact de la crise sanitaire sur le RSA

Comme depuis 2016, les dépenses réalisées en 2020 permettent le financement de 12 mois de RSA. En 2020, la crise sanitaire de la Covid-19 contribue de nouveau à faire augmenter l'engagement financier départemental au titre du RSA (+21 M€ par rapport au BP), alors qu'à la veille du premier confinement, le Département enregistrait le plus faible nombre d'allocataires du RSA payés, à 100 694.

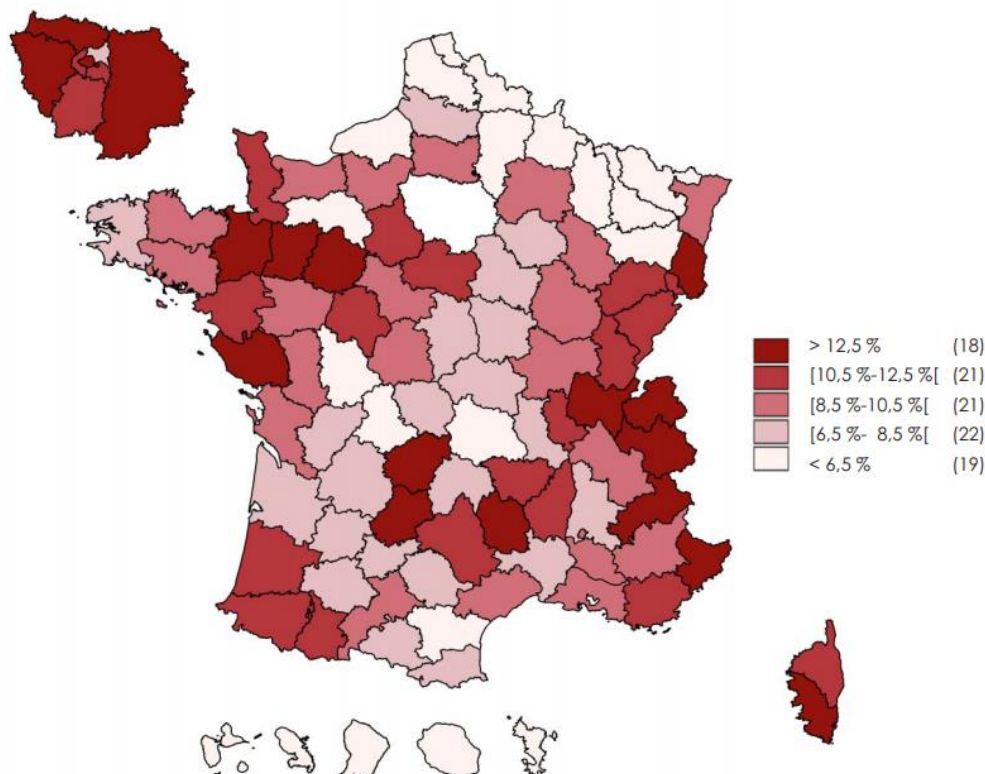


Selon un bilan de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES)<sup>11</sup>, la hausse du nombre des allocataires du RSA de novembre 2019 à novembre 2020 dont la moyenne avoisine les 10 % à l'échelle nationale, s'est limitée à 3 % dans le Nord. Le Département du Nord est le Département ayant connu la plus faible hausse du nombre d'allocataires du RSA.

<sup>11</sup> Source : Data Drees – études et statistiques, dossier Pauvreté et exclusion – données mensuelles des prestations de solidarités arrêtées à janvier 2021

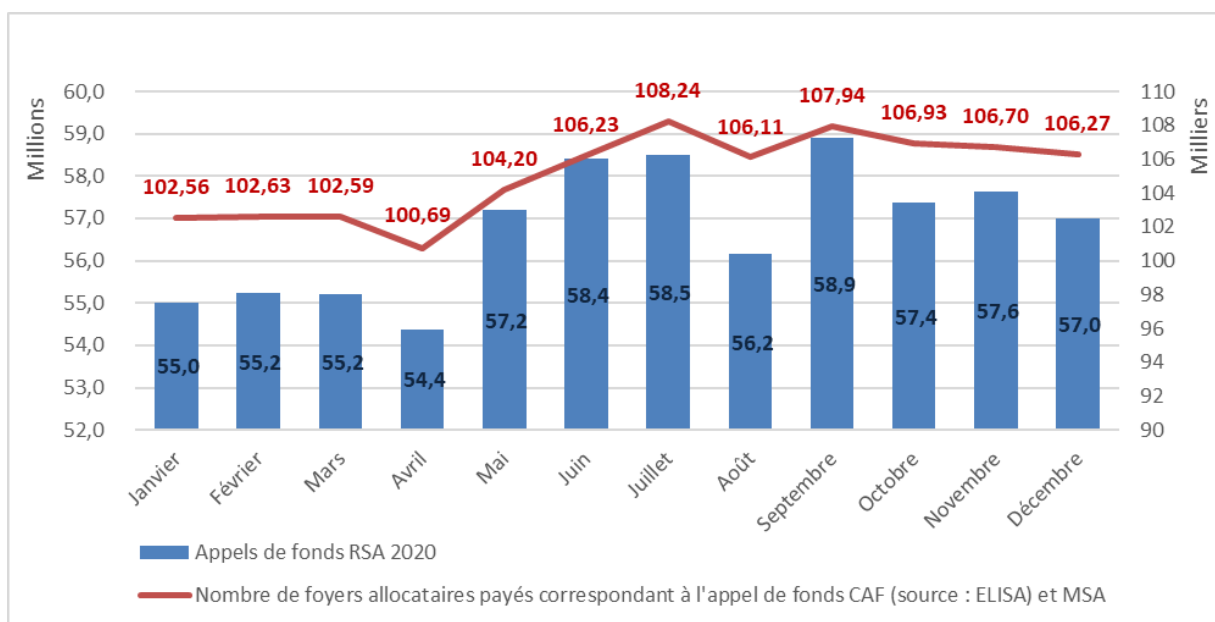


**Carte - Évolution du nombre de foyers allocataires du RSA par département entre 2019 et 2020**  
Évolution septembre / octobre / novembre (2019 / 2020)



Source : Allstat FR2.  
Carte : Copyright © Geofla2017.

Pour le Département du Nord, l'évolution du nombre d'allocataires et des appels de fonds a connu une temporalité fortement corrélée à celle de la crise.



L'évolution du montant des appels de fonds successifs sur l'année pourrait être décrite selon deux phases distinctes :

En premier lieu, le Département a vu son nombre d'entrées augmenter dans le dispositif RSA, en raison des mesures prises, au niveau national, lors du premier confinement : mise en place d'avances sur droits sans obligation de mise à jour de la déclaration trimestrielle de ressources (DTR), arrêt des équipes pluridisciplinaires et donc des sanctions et arrêt momentané de l'activité des MDIE et donc du processus d'orientation et de contrôle.

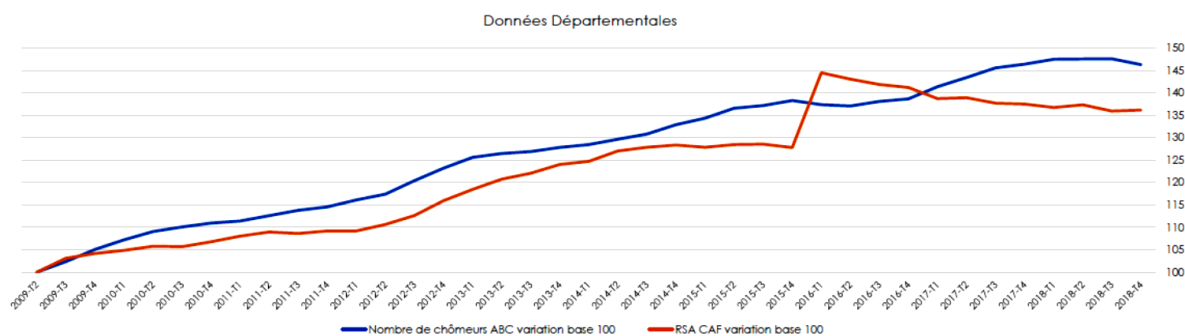
En second lieu, un rapport de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) indique que malgré la fin des mesures d'état d'urgence sanitaire en juin 2020, leurs effets ont perduré dans le temps, permettant à certains allocataires de se maintenir dans leurs droits. Cela expliquerait la moindre baisse du nombre de foyers payés sur cette seconde période de l'année. On peut également penser que le maintien des droits au chômage durant le premier confinement (allocation de retour à l'emploi, allocation spécifique de solidarité), explique en partie une hausse instantanée, dès le début du second semestre, de nouveaux entrants dans le dispositif. Entre octobre et décembre, le nombre de bénéficiaires payés RSA s'est ensuite maintenu, du fait de la non-réitération des mesures sanitaires prises lors du premier confinement.

La stratégie de retour à l'emploi mise en œuvre depuis le début du mandat porte donc ses fruits. En isolant les effets de la conjoncture, on note d'ailleurs que le Département a nettement réduit son nombre d'allocataires par rapport à la moyenne nationale.

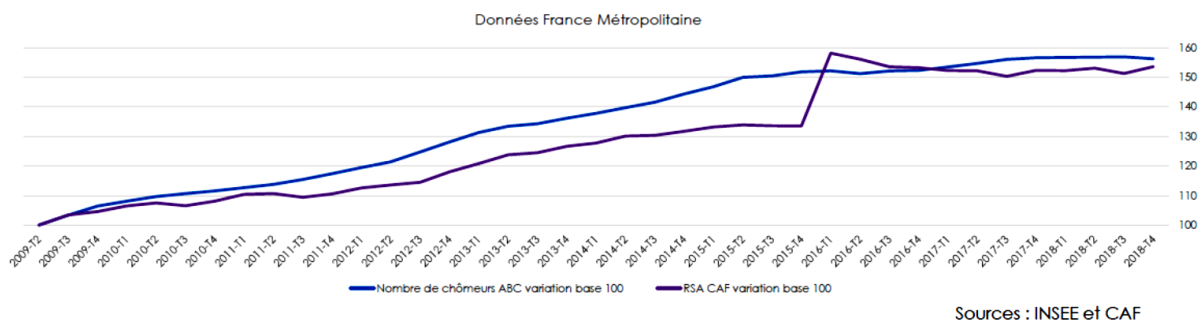
- Entre 2011 et 2015, le nombre d'allocataires du RSA<sup>12</sup> a augmenté de 23 % en France métropolitaine. Le Nord a constaté une moindre augmentation puisque le nombre d'allocataires a augmenté de 19 % (**soit 4 points au-dessous**) ;
- Entre 2016 et 2020, le nombre d'allocataires a augmenté de 10,4 % en France métropolitaine et a diminué de -0,6 % dans le Nord soit (**soit 11 points au-dessous**).

Une étude réalisée à partir des données INSEE et CAF sur l'élasticité entre chômage et RSA sur le Département révèle aussi que l'écart entre l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi et de bénéficiaires du RSA est beaucoup plus sensible sur le mandat actuel que sur le mandat précédent :

A l'échelle départementale, de 2009 à 2016, sauf exception, nous remarquons que de manière globale, l'élasticité est positive (moyenne de 0,915). Dès 2016, l'élasticité devient négative.



<sup>12</sup> Données de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES)



Au cours de l'année 2020, cette stratégie départementale s'est donc déclinée via les 7 MDIE permettant :

- d'agir plus vite en orientant et en accueillant physiquement sous un mois maximum tous les bénéficiaires RSA entrant dans le dispositif. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, 29 266 allocataires ont été reçus dans les MDIE, dans un délai moyen de 19 jours après l'ouverture des droits au RSA ;
- de mettre en place un accompagnement intensif de placement immédiat à l'emploi sous forme de coaching (Coachs Emploi). Pour l'année 2020, 4 715 allocataires ont été positionnés sur ce dispositif et 2 042 sont sortis avec un emploi ou une formation, au bout de 3 mois d'accompagnement ;
- de renforcer le partenariat avec Pôle Emploi autour d'objectifs communs pour l'accès à l'emploi des allocataires du RSA et organiser une meilleure complémentarité des accompagnements. Du 23 au 27 novembre 2020, le Département et Pôle Emploi se sont mobilisés pour le retour à l'emploi des allocataires du RSA dans le cadre de la semaine « Réussir Sans Attendre ». L'objectif de la semaine était de proposer à chaque allocataire du RSA une offre d'emploi, une formation ou un coup de pouce pour favoriser son retour à l'emploi. Au total, ce sont durant la semaine plus de 700 actions qui ont été organisées dans toutes les MDIE et les agences Pôle Emploi en partenariat avec 300 entreprises, 150 organismes de formation et 300 partenaires de l'insertion. Dans le cadre du renouvellement du Pacte Sambre Avesnois Thiérache, en 2021, une nouvelle initiative « Réussir Sans Attendre » sera portée conjointement par les Départements du Nord et de l'Aisne, sur les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe et de Vervins.

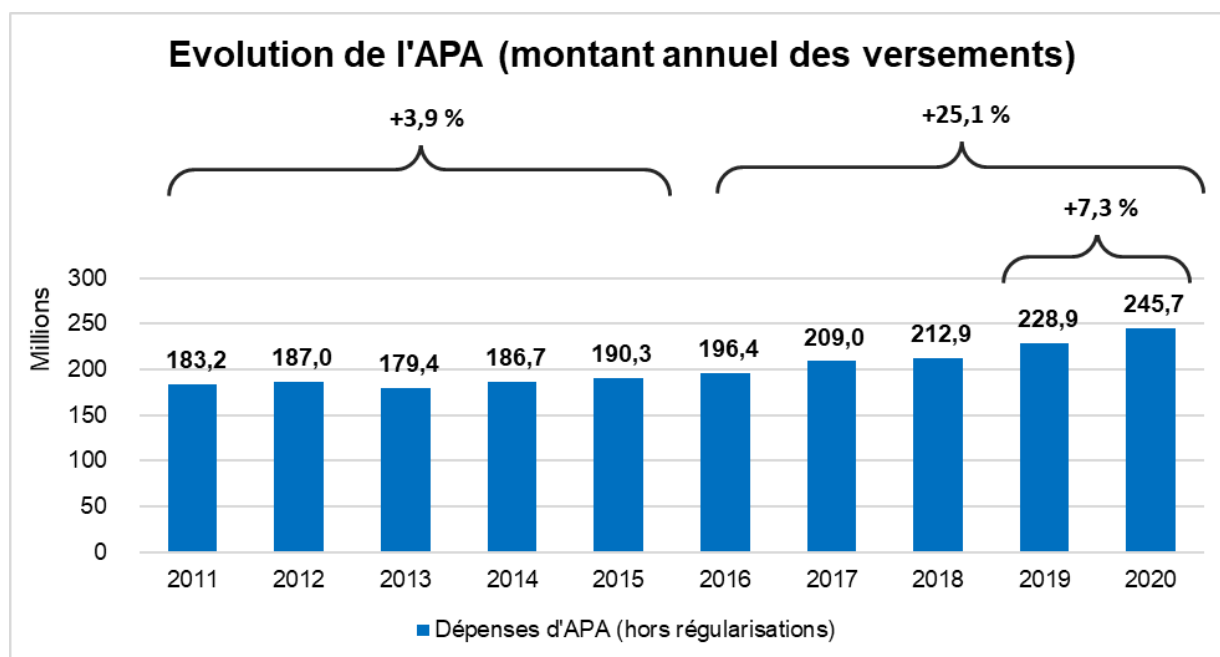
### c. La poursuite de la dynamique d'augmentation de l'APA

Les dépenses d'APA connaissent une accélération depuis 2016 (+25,1% sur la période 2016-2020 contre +3,9% sur la période 2011-2015) qui s'explique par :

- L'effet démographique de l'arrivée dans le risque de la dépendance des générations issues du baby-boom, enclenchant la dynamique de gérontocroissance ;
- La mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV), promulguée en 2015, qui prévoit notamment la revalorisation des plans d'aides des bénéficiaires. Le Département du Nord a intégré cette mesure dès 2016 confortant le maintien des personnes âgées à leur domicile.

Ces effets conduisent à une progression de l'APA à domicile beaucoup plus rapide dans le Département du Nord (+14,2 %) que dans la moyenne des Départements (+8,4 %). L'ensemble de ces éléments conduit à devoir mener un travail sur l'évolution des déterminants de la dépense : le Département s'appuiera tout particulièrement sur les recherches menées

conjointement par le CHRU de Lille et la CARSAT sur les moyens d'éviter l'entrée dans la dépendance.



Cette hausse de l'allocation est particulièrement prononcée dans le cadre du CA 2020 avec une augmentation de 16,8 M€ soit +7,3 % par rapport au CA 2019. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution particulièrement marquée :

- **l'évolution naturelle des bénéficiaires (6,6 M€)**

Les projections de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) indiquent qu'un habitant sur trois en France sera âgé de 60 ans ou plus en 2050. Pour le Nord, la part des plus de 60 ans serait de 28,4 % soit 7 % de plus par rapport à 2015. Ce qui représenterait +230 000 personnes de plus de 60 ans en 2050 par rapport à 2015. Cette évolution constitue pour le Département du Nord un véritable enjeu démographique et sociétal.

- **le versement des primes Covid-19 aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et aux personnels des résidences autonomie et la compensation de la sous-activité (7 M€)**

Le Département a attribué une prime exceptionnelle de 514 euros en moyenne aux 7 000 intervenants à domicile exclus du dispositif de prime versée par l'Etat et pour les intervenants ayant pris en charge une personne souffrant de la Covid-19, une prime de 300 € supplémentaires a été allouée.

- **la revalorisation du forfait horaire de 1 € de l'emploi direct/mandataire/SAAD à partir du 1er octobre 2020 (2,2 M€)**

L'année 2020 marque une nouvelle étape dans le soutien du Département au secteur de l'aide à domicile. En effet, le Département a revalorisé dès le 1<sup>er</sup> octobre 2020 le taux horaire pris en charge de 1 €, faisant passer celui-ci de 21 € à 22 €. Le coût de cet engagement du Département, le positionnant plus de 15 % au-delà de la moyenne nationale de 19 €, est estimé à 7 M€ en année pleine (et près de 10 M€ avec l'emploi direct/mandataire).

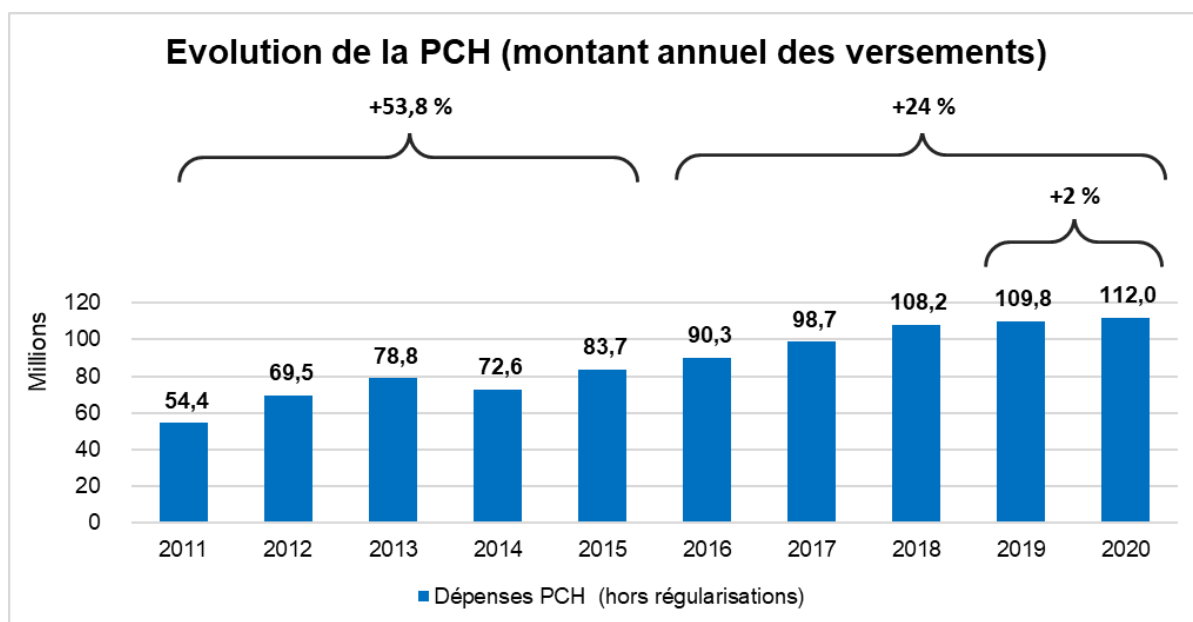
- la poursuite des actions de modernisation des SAAD dans le cadre de la convention CNSA (0,7 M€)

Le Département du Nord a signé une convention avec la CNSA sur la modernisation et la professionnalisation des SAAD avec la mobilisation de 8,6 M€ sur la période 2020 à 2022.

Enfin, il convient d'intégrer le coût du développement de la garde itinérante (0,3 M€). Il s'agit d'une intervention courte, non prévisible, à domicile, pour maintenir l'autonomie de la personne âgée 24h/24h et 7j/7.

#### d. L'évolution maîtrisée de la PCH

La PCH est en légère augmentation en 2020. Elle s'élève à 112 M€, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2019. Cette évolution est notamment liée aux mesures d'accompagnement liées à la crise sanitaire : revalorisation de 1 € de la participation départementale aux SAAD et attribution d'une prime exceptionnelle aux intervenants de l'aide à domicile.



Au-delà des évolutions liées à la crise sanitaire, le Département a contenu l'évolution de la PCH par la mise en place d'un plan de maîtrise afin de garantir la bonne adéquation des ressources allouées à la PCH aux besoins des personnes en situation de handicap, par une meilleure information dans la proximité des acteurs et des personnes concernées ainsi qu'en favorisant la complémentarité des financements dans le champ du handicap. Pour 2020, l'augmentation du nombre de bénéficiaires est de +4,4%. La progression des dépenses de PCH est donc limitée à 2 % entre 2019 et 2020, contre 8,9 % en moyenne par an sur la période 2016-2018 et 12,1 % en moyenne par an sur la période 2011-2015.

## 2. L'augmentation des moyens alloués à l'Enfance et la stabilisation des dépenses relatives à l'accueil des MNA

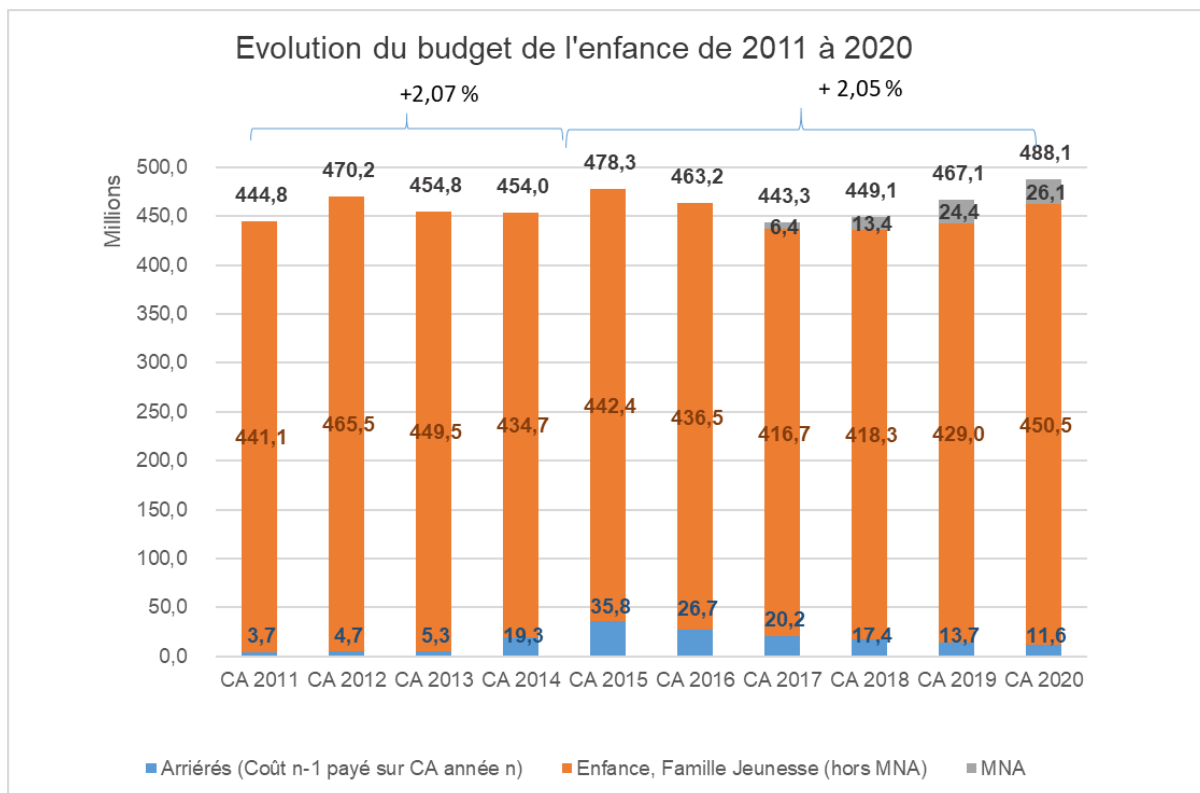
En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Accompagnement et Accueil en établissement	243,46	253,53	+10,07	+4,1%
Accueil familial	146,26	151,21	+4,95	+3,4%
Prévention et Accompagnement à la parentalité	5,17	5,41	+0,24	+4,6%
Prévention et Autonomie des jeunes	29,45	36,63	+7,18	+24,4%
Projet pour l'enfant	5,14	5,72	+0,58	+11,3%
Soutien à domicile enfance	37,61	35,65	-1,96	-5,2%
<b>ENFANCE, FAMILLE ET JEUNESSE</b>	<b>467,08</b>	<b>488,15</b>	<b>+21,07</b>	<b>+4,5%</b>

En 2020, les dépenses relatives au secteur de l'Enfance, famille et jeunesse sont en augmentation de 21,07 M€, soit +4,5 % par rapport au CA 2019. Comme pour les autres politiques, il faut intégrer à cette évolution l'impact du Covid qui explique près de la moitié des surcoûts constatés sur l'année : 1,7 M€ de coût lié au maintien des jeunes majeurs dans les dispositifs MNA ; 4,8 M€ de primes pour les assistantes familiales ; 2,1 M€ de soutien aux établissements enfance et 1 M€ de financement pour la mise en œuvre de mesures de soutien en faveur des enfants et des jeunes les plus vulnérables.

Le reste de la hausse est principalement lié à la mise en œuvre de la stratégie départementale pour l'enfance. En effet, depuis décembre 2018, le Département est engagé aux côtés de l'Etat dans la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, stratégie qui permet notamment de développer de nouvelles réponses pour lutter contre la pauvreté des jeunes les plus vulnérables. En 2020, le Département a engagé des moyens supplémentaire grâce du plan pauvreté (+7,8 M€ sur le volet enfance, par rapport au CA 2019). De nouveaux projets ont été inscrits dans le cadre de cette contractualisation : mesures d'accompagnement des jeunes majeurs étrangers non accompagnés sortant de l'ASE, développement de nouveaux services de « suite », services portés par les Maisons d'Enfant à Caractère Social (MECS) pour accompagner la sortie des jeunes, soutien aux projets d'accès au logement et à l'insertion professionnelle... Enfin, le Département du Nord s'est engagé, en novembre 2020, aux côtés de l'Etat, dans la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, visant sur 3 ans à allouer des moyens supplémentaires à la protection de l'enfance. La feuille de route du Département entend notamment :

- apporter des solutions ciblées pour les tout-petits (meilleure prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant...)
- sécuriser les parcours des jeunes (renforcement des équipes de la CRIP...)
- renforcer l'accompagnement des professionnels (formation d'accompagnement à la prise de fonction...)





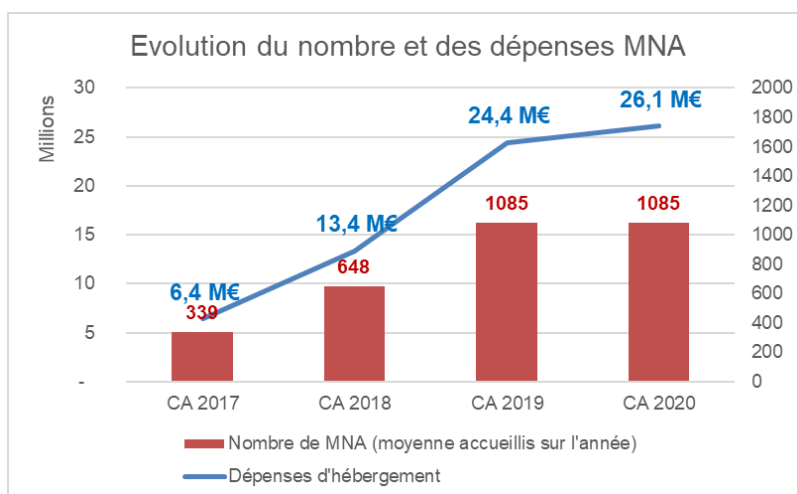
Le budget 2020 consacré à l'enfance est le plus important des dix derniers exercices budgétaires (488,1M€). Depuis 2014, le budget de l'enfance a augmenté de 34,1M€, soit + 7,11%.

Les principales évolutions de ligne en 2020 sont les suivantes :

- **Accompagnement et accueil en établissement (+10,07 M€)**

Comme sur le reste du mandat, il convient de distinguer, pour 2020, l'évolution liée aux MNA de l'évolution liée aux dispositifs départementaux plus classiques.

- o La stabilisation des dépenses liées à l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) (+1,67 M€)



Depuis 2017, les dépenses de fonctionnement du Département subissent une pression supplémentaire par la prise en charge des dépenses relatives aux Mineurs Non Accompagnés (MNA).

En 2020, le dispositif d'accueil a dû faire face à deux tendances contraires liées à la crise sanitaire :

- Une baisse des jeunes accueillis, due à une diminution des flux d'arrivées des jeunes qui s'explique par la crise sanitaire et la révision de la clef de répartition nationale ;
- Une hausse des jeunes accueillis, en raison du maintien à l'hébergement et l'accompagnement des jeunes devenus majeurs dans l'année, et ce dans le respect des mesures gouvernementales prises dans le cadre de la crise sanitaire.

Ces deux effets se compensent finalement entre 2019 et 2020 : le nombre de jeunes (mineurs et jeunes majeurs) reste stable à 1 085 enfants sur les deux années.

Cependant, en 2020, les dépenses liées aux MNA s'établissent à 26,10 M€ soit une hausse de +1,67 M€ (+6,8 %). Cette évolution, malgré la stabilité du nombre d'enfants s'explique par le fait que les dépenses liées aux jeunes majeurs (160 dans le dispositif en 2020), sont intégrées aux dépenses 2020, alors que celles-ci n'étaient pas financées en 2019 par le Département.

- o La maîtrise des dépenses par la transformation de l'offre et la réduction des arriérés (+8,4 M€)

Hors MNA, la meilleure maîtrise des coûts sur la période 2015-2020 par rapport à la période précédente s'explique notamment par une baisse du nombre de mesures sur le territoire départemental, notamment corrélée à l'évolution démographique (baisse des naissances depuis 2014) ainsi que par une évolution des prises en charges en milieu ouvert au travers de l'accompagnement des familles, significativement moins onéreuse qu'en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) et bénéfique via le maintien des liens affectifs pour l'enfant.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total mesures (hors autres)	20 870	20 328	20 319	19 630	20 168	19 208
% MECS	21%	22%	21%	19%	18%	18%
% Assfam	28%	29%	29%	28%	28%	28%
% Milieu ouvert	51%	49%	51%	53%	54%	54%

La première génération des CPOM a permis d'opérer cette transformation de l'offre. Cette meilleure maîtrise des coûts a permis de réduire de façon significative les arriérés de paiement des établissements de l'Enfance qui s'établissaient à 35,8 M€ au CA 2015 pour atteindre 11,6 M€ au CA 2020.

En 2020, l'augmentation constatée sur les établissements (+8,43 M€ par rapport à 2019, pour atteindre 227,23 M€) est liée à la poursuite des actions du Plan pauvreté, à la mise en œuvre dans le cadre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens 2 (CPOM) de nouvelles réponses dans la prise en charge des mineurs (préparation à la majorité, création de mesures d'accompagnement à domicile) et enfin à l'accompagnement des professionnels dans la gestion de la crise sanitaire (2,1 M€).

**- Accueil familial (+4,95 M€)**

La masse salariale des assistants familiaux dans son ensemble a évolué de +5,86 M€ en 2020 dont une majeure partie (4,86 M€) est liée au versement primes covid exceptionnelles. Parallèlement, le confinement a entraîné la baisse des déplacements de ces assistants familiaux ainsi que le nombre de formations (-0,82 M€).



- **Prévention et autonomie des jeunes (+7,18 M€)**

Ce secteur, particulièrement défendu dans le plan pauvreté, a connu une augmentation liée essentiellement au développement des actions contractualisées dans ce plan avec l'Etat : développement des équipes mobiles d'éducateurs spécialisés pour aller vers les jeunes en errance, développement des places d'hébergement spécifiques pour répondre aux situations complexes des jeunes confiés à l'ASE, développement de l'accompagnement des projets professionnels et de logement des jeunes majeurs, développement des actions de prévention par le personnel de PMI par l'externalisation de l'agrément des assistantes maternelles.

**3. La maîtrise globale des autres dépenses de solidarité humaine**

• **Le renforcement des dispositifs d'insertion professionnelle pendant la crise**

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Régularisations et indus RSA	0,41	0,28	-0,13	-31,7%
Insertion sociale et professionnelle	47,65	51,29	+3,64	+7,6%
Solidarité au titre du logement et de l'habitat	5,58	5,54	-0,04	-0,7%
<b>ACTIONS D'INSERTION (Hors RSA)</b>	<b>53,64</b>	<b>57,11</b>	<b>+3,47</b>	<b>+6,5%</b>

Les dépenses d'actions d'insertion sociale et professionnelle sont en augmentation de 3,64 M€ (+7,6% par rapport au CA 2019). En plus du maintien de l'appel à projets 2019-2021 « *De l'insertion à l'emploi* », les dispositifs de contrats aidés ont été maintenus avec une dépense de 10,76 M€ soit +1,6 M€ (+17,5 %). 2020 a permis également de mettre l'accent sur des solutions innovantes pour les jeunes allocataires du RSA âgés de 25 à 30 ans, notamment dans le cadre du dispositif Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ). Enfin, le Département a accompagné de manière volontariste les Nordistes les plus fragilisés en sortie de confinement avec la mise en place d'un plan de soutien adopté le 29 juin 2020. Ce plan est ainsi venu renforcer les dispositifs réglementaires existants par la création d'une aide complémentaire exceptionnelle (besoins de première nécessité, frais liés au logement et à l'hébergement...). 2 841 aides ont été accordées pour un montant total de près de 1 M€ à des publics, pour la plupart, non accompagnés jusqu'alors par les services départementaux.

La contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) a été maintenue en 2020 à 5,54 M€.

- **Autonomie : des moyens supplémentaires pour le soutien du secteur de l'aide à domicile et des établissements**

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Hébergement personnes âgées	70,80	73,53	+2,73	+3,9%
Prévention et soutien à domicile personnes âgées	11,19	11,14	-0,05	-0,4%
Subventions au titre des personnes âgées	0,08	0,13	+0,05	+62,5%
<b>PERSONNES AGEES (Hors APA)</b>	<b>82,07</b>	<b>84,80</b>	<b>+2,73</b>	<b>+3,3%</b>
ACTP	15,68	15,50	-0,18	-1,1%
Etablissements et services personnes handicapées	227,21	225,70	-1,51	-0,7%
Fonctionnement de la MDPH	4,52	4,77	+0,25	+5,5%
Soutien à domicile personnes handicapées	1,70	2,08	+0,38	+22,4%
Subventions au titre des personnes handicapées	0,05	0,17	+0,12	+240,0%
Transport des personnes en situation de handicap	8,09	9,63	+1,54	+19,0%
<b>PERSONNES HANDICAPEES (Hors PCH)</b>	<b>257,25</b>	<b>257,85</b>	<b>+0,6</b>	<b>+0,2%</b>
<b>AUTONOMIE</b>	<b>339,32</b>	<b>342,65</b>	<b>+3,33</b>	<b>+1,0%</b>

Les dépenses d'autonomie sont en augmentation de 1 % par rapport à 2019 (+3,3 M€). Au-delà du soutien apporté au secteur de l'aide à domicile, le Département s'est engagé en 2020 dans la poursuite des réalisations sur le secteur de l'autonomie, avec notamment :

- la démarche « Territoire 100 % inclusif » visant à améliorer la participation et la coordination de tous les acteurs engagés dans le parcours de vie d'une personne en situation de handicap pour lutter contre les ruptures de parcours à l'école, en entreprise ou dans les loisirs ;
- la diversification de l'offre d'hébergement au travers des CPOM ;
- une stratégie de promotion et de facilitation d'accès aux solutions de répit pour soutenir les aidants de personnes âgées ;
- des actions de prévention de la perte d'autonomie notamment grâce à un appel à projets pluriannuel 2020-2021 innovant « phosphor'âge » qui a permis de financer 159 projets locaux ;
- le transport scolaire des jeunes en situation de handicap, en augmentation de 1,54 M€ par rapport à 2019 en raison de la crise sanitaire (protocole transactionnel d'indemnisation des transporteurs et mise d'en place d'un forfait sanitaire) et de l'augmentation du nombre de circuits nécessaires pour la prise en charge des élèves.

- **Actions de santé**

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
PMI et planification familiale	2,49	2,64	+0,15	+6,0%
Service de Prévention santé (hors PMI et planification familiale)	2,08	1,89	-0,19	-9,1%
<b>ACTIONS DE SANTE</b>	<b>4,57</b>	<b>4,53</b>	<b>-0,04</b>	<b>-0,9%</b>

Le Département a redéfini ses orientations en matière de santé par la délibération cadre du 25 mars 2019. Il positionne la santé comme un levier pour l'autonomie à tous les âges de la vie. Dans la continuité des objectifs fixés en 2019, le Département a conforté les crédits à destination des actions de santé à hauteur de 4,53 M€ pour 2020.

- Collèges

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Accompagnement des collégiens	14,08	12,84	-1,24	-8,8%
Collèges numériques	2,77	3,23	+0,46	+16,6%
Forfaits d'externat	26,71	26,68	-0,03	-0,1%
Dotations de fonctionnement aux collèges publics	20,40	20,60	+0,2	+1,0%
Maintenance - Gros Entretien et Renouvellement - Collèges	5,81	6,31	+0,5	+8,6%
Propreté des collèges	7,01	9,15	+2,14	+30,5%
<b>COLLEGIENS</b>	<b>76,79</b>	<b>78,80</b>	<b>+2,01</b>	<b>+2,6%</b>

Les dépenses de fonctionnement dédiées aux collèges se sont élevées à 78,8 M€ (+2,6 % par rapport à 2019).

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. Ainsi, sur l'accompagnement des collégiens la fermeture des établissements durant le premier confinement a généré une baisse importante des dépenses d'aide à la demi-pension (-2,01 M€). En contrepartie, le Département a décidé de renforcer certains dispositifs d'accompagnement comme l'aide à la réussite des collégiens (+0,59 M€).

Le dispositif Collèges numériques a poursuivi sa montée en puissance (+0,45 M€).

Le budget de la propreté des collèges connaît une forte évolution avec une augmentation de 30,5 % des dépenses par rapport à 2019 (+2,14 M€). Cette hausse s'explique essentiellement par la poursuite de la politique d'externalisation et l'augmentation du nombre de prestations, tenant compte des protocoles sanitaires dans les établissements scolaires.

## B. La stabilité des dépenses de solidarité territoriale

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	8,30	8,89	+0,59	+7,1%
PROJETS STRATÉGIQUES CO-FINANCÉS	0,26	0,35	+0,09	+34,6%
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET CADRE DE VIE	11,98	13,66	+1,68	+14,0%
CULTURE	13,89	12,78	-1,11	-8,0%
AIDE AUX TERRITOIRES	2,07	2,06	-0,01	-0,5%
SDIS	92,50	93,00	+0,5	+0,5%
<b>SOLIDARITE TERRITORIALE</b>	<b>129,00</b>	<b>130,74</b>	<b>+1,74</b>	<b>+1,3%</b>

Les dépenses de solidarité territoriale s'élèvent en 2020 à 130,74 M€, soit une augmentation de 1,4 % par rapport au CA 2019 (+1,74 M€). Cette hausse s'explique principalement par le versement par la Collectivité de 1,7 M€ de subventions pour la distribution de produits alimentaires issus de l'agriculture locale sur le programme développement territorial. Le reste correspond à des réajustements à la hausse ou à la baisse liés à la crise sanitaire, ou à quelques redéploiement plus marginaux. Il convient en particulier de noter la baisse des dépenses liées à la culture, en raison de l'annulation ou du report d'expositions et d'événements culturels, et de la diminution des dépenses de fluides des musées suite à leurs fermetures. Enfin, le CA prend en compte la hausse de la dotation de fonctionnement au SDIS décidée au BP 2020.

## C. Le renforcement des moyens humains et matériels au service des politiques publiques

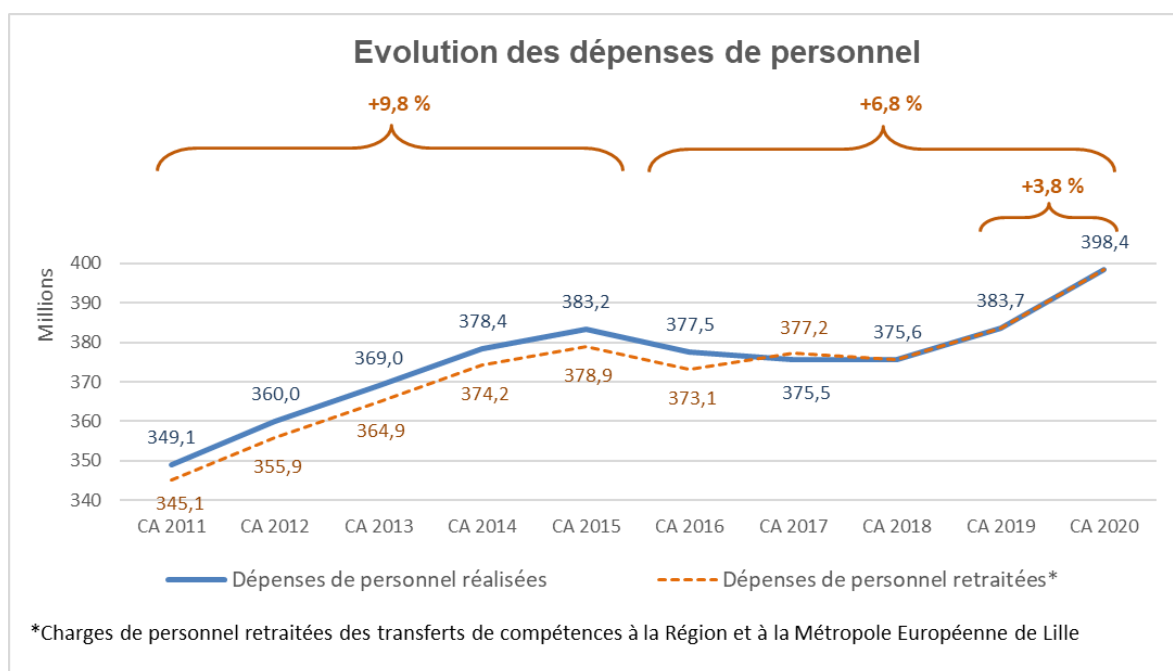
En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
FINANCES	70,33	66,68	-3,65	-5,2%
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	18,27	28,12	+9,85	+53,9%
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	12,79	13,63	+0,84	+6,6%
SYSTEMES D'INFORMATION ET E-ADMINISTRATION	9,61	9,25	-0,36	-3,7%
ELUS DEPARTEMENTAUX (dont AIL et formations)	7,78	7,90	+0,12	+1,5%
MOYENS RH	387,25	401,25	+14	+3,6%
<b>FINANCES ET MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION</b>	<b>506,02</b>	<b>526,83</b>	<b>+20,81</b>	<b>+4,1%</b>

Les dépenses de la politique Finances et moyens généraux, correspondant principalement aux fonctions support et aux opérations financières et comptables de la Collectivité, s'élèvent en 2020 à 526,83 M€. Elles connaissent une progression nette de 20,8 M€ par rapport à 2019 (+4,1 %), pour deux raisons principales : le renforcement des moyens humains de la Collectivité, et l'impact de la crise sanitaire, principalement sur le budget des moyens généraux de l'administration.

### • Le renforcement des moyens humains

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Charges de personnel - hors paie	3,60	2,87	-0,73	-20,3%
Charges de personnel - paie	383,66	398,38	+14,72	+3,8%
<b>Moyens RH</b>	<b>387,25</b>	<b>401,25</b>	<b>+14</b>	<b>+3,6%</b>

Les dépenses de ressources humaines s'élèvent en 2020 à 401,25 M€. Les dépenses hors paie s'élèvent en 2020 à 2,87 M€. Elles marquent un recul de 0,73 M€ par rapport à l'an dernier. La crise sanitaire COVID associée aux mesures nationales de confinement ont eu un impact significatif sur la réalisation des formations en raison de multiples annulations (- 0,55 M€) mais aussi sur la restauration collective (fermeture du restaurant administratif). La forte évolution du budget s'explique donc par les dépenses de masse salariale qui s'élèvent à 398,38 M€ (hors assistants familiaux, individualisés dans la politique de l'enfance).



Depuis 2018, les orientations politiques en faveur de l'action sociale (notamment de la protection de l'enfance) ou de l'éducation (restauration scolaire) puis la crise sanitaire COVID (2020) ont eu une incidence haussière sur les dépenses de personnel. Cette augmentation s'explique par le financement des volets suivants :

- Accroissement des moyens RH sur les politiques publiques départementales

En 2020, le Département du Nord a poursuivi l'accroissement de ses moyens RH qui se traduit notamment sur l'évolution haussière des effectifs permanents.

<b>Effectifs Permanents Payés</b> (Transferts de compétences et externalisation exclus)	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Evolution totale</b>
<b>Globaux</b>	<b>7 527</b>	<b>7 435</b>	<b>7 368</b>	<b>7 366</b>	<b>7 619</b>	<b>7 860</b>	<b>+ 333</b>

Dont :

<b>DGASol</b>	<b>3 819</b>	<b>3 830</b>	<b>3 791</b>	<b>3 762</b>	<b>3 966</b>	<b>4 117</b>	<b>+ 298</b>
---------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Dont :

<b>Effectifs Permanents Payés DGASOL - DTPAS</b>	<b>3 316</b>	<b>3 313</b>	<b>3 273</b>	<b>3 219</b>	<b>3 407</b>	<b>3 540</b>	<b>+ 224</b>
--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

A périmètre constant (déduction faite des transferts de compétences et de l'externalisation de la fonction d'agent d'entretien polyvalent) les effectifs ont progressé de 337 EPP entre 2015 et 2020. Les effectifs (hors assistants familiaux) atteignent, au 31 décembre 2020, un total de 7860 agents sur postes permanents (7 667 au 31 décembre 2019, +193) et 315 agents en CDD sur postes non permanents (323 au 31 décembre 2019, -8). Le renforcement des moyens RH à destination des politiques sociales et éducatives a eu un impact significatif dans la progression des effectifs. Ainsi, entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, les effectifs ont progressés de +135 agents au sein des Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale et de + 35 agents sur les activités d'accueil et de restauration en collèges.

- Autres mesures impactant la masse salariale :

Au CA 2020 a été intégrée la revalorisation de la carrière des agents dans le cadre du protocole Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) pour un montant de 0,9 M€ ainsi que les effets de Glissement Vieillesse Technicité (GVT)<sup>13</sup> et Noria<sup>14</sup> (3,12 M€).

<sup>13</sup> L'effet GVT correspond à la variation de la masse salariale, à effectif constant, en raison des phénomènes de glissement (augmentation des salaires due aux promotions individuelles), de vieillissement (augmentation des salaires due à l'ancienneté des salariés) et de technicité (augmentation des salaires due à la progression des qualifications techniques).

<sup>14</sup> L'effet Noria correspond à la variation négative de la masse salariale liée au remplacement d'agents par des agents plus jeunes, à effectif constant.

- Evolution de la rémunération des agents départementaux

Deux facteurs sont principalement à souligner en 2020 :

- Le versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) : versé pour la première fois en décembre 2018, le CIA poursuit l'objectif de reconnaissance de l'investissement des agents. D'un montant initial de 2,7 M€, l'enveloppe a été augmentée de 1,12 M€ en 2020, correspondant à l'intégration au dispositif des cadres d'emplois en attente de la parution de leur arrêté ministériel d'application<sup>15</sup> (0,51 M€) et au renforcement de l'enveloppe dédiée principalement aux agents de la filière médico-sociale précédemment exclus (0,61 M€), soit un montant total de 3,82 M€ ;
- La reconnaissance de l'investissement des agents durant la crise sanitaire : 0,38 M€ ont été versés (sous conditions) aux agents ayant œuvré durant la crise sanitaire de 2020 (prime d'activité ou complément de régime indemnitaire supplémentaire).

- Développement des dispositifs de détection des talents.

Plusieurs dispositifs favorisant la détection et la formation pratique des étudiants et plus généralement des jeunes ont pu être déployés au cours de l'année 2020 pour un montant de 1,8 M€ : bourses pour les étudiants en action sociale, services civiques volontaires, apprentissages ou stages. C'est également dans le cadre de ses actions en faveur du développement des potentiels que le Département du Nord a intégré de nouveaux profils par voie externe (recrutement à l'externe, pérennisation des apprentis et des boursiers...).

• **L'impact de la crise Covid sur le budget des moyens généraux et des systèmes d'information**

Le budget des moyens généraux est passé de 18,27 M€ en 2019 à 28,12 M€ en 2020, soit une hausse nette de 9,85 M€. Celle-ci s'explique par différents mouvements liés à la crise sanitaire (+11,39 M€, compensés par la diminution d'autres dépenses non prises en compte dans le coût de la crise sanitaire) :

- achat de fournitures sanitaires pour les agents et les partenaires : +12,7 M€ ;
- frais de nettoyage des locaux (hors collèges) : +0,61 M€, pour atteindre 3,13 M€ ;
- frais de déplacement et de carburant : -1,4 M€, pour atteindre 3,61 M€ ;
- dépenses de communication (annulation du Salon International de l'Agriculture, notamment) : -0,52 M€, pour atteindre 1,4 M€.

Le budget de fonctionnement des systèmes d'information est passé de 9,61 M€ en 2019 à 9,25 M€ en 2020, soit une baisse de 0,36 M€. Celle-ci s'explique principalement par l'effet de la crise sanitaire : dépenses de télécommunication (abonnements téléphoniques dans le cadre de l'accélération du télétravail, etc.) en hausse de +0,18 M€ largement compensés par la baisse des dépenses d'impression (-0,54 M€).

---

<sup>15</sup> Cadres d'emplois des ingénieurs, techniciens, psychologues et éducateurs de jeunes enfants

- **Une relative stabilité sur les autres programmes**

La baisse du programme Finances (66,68 M€, -3,65 M€), s'explique principalement par le traitement comptable de certaines recettes évoquées précédemment. Dans le détail, il s'agit principalement :

- des dotations de compensation liées aux transferts de compétences à la Métropole Européenne de Lille (MEL) (34,2 M€, en augmentation de 0,26 M€ par rapport au CA 2019 suite à la fusion entre la MEL et la Communauté de communes de la Haute Deûle) ;
- des prélèvements au titre de la péréquation horizontale (25,69 M€, -5,34 M€)<sup>16</sup> ;
- des dépenses de fiscalité (2,1 M€, +1,27 M€, en raison du remboursement d'indus de TAM plus importants en 2020)<sup>17</sup>.

La gestion du patrimoine (13,63 M€, +0,84 M€) est restée stable, les principales évolutions étant liées à l'impact du projet de restructuration du Forum, qu'il s'agisse de l'entretien des bâtiments appartenant au Département (5,2 M€, -0,53 M€, en lien notamment avec la désaffectation du Forum pendant ses travaux) ou des locations immobilières (8,43 M€, +1,37 M€, dont 1,27 M€ dans le cadre des locations pendant les travaux du Forum).

Enfin, les dépenses liées aux élus départementaux s'élèvent à 7,9 M€. Elles connaissent une progression nette de 0,12 M€, portée par la hausse des Actions d'Intérêt Local (AIL) (1,93 M€, +0,22 M€), compensée par la baisse concomitante d'autres dépenses (frais de formation et déplacements en raison de la crise sanitaire en particulier).

---

<sup>16</sup> Voir II. D. Péréquation horizontale : un solde net en forte augmentation

<sup>17</sup> Voir I. B. 5. La Taxe d'Aménagement (TAM)

### **III. Un impact modéré de la crise sanitaire sur les grands équilibres**

La crise a eu un impact sur le budget du Département. D'ailleurs, les Départements, comme la Cour des Comptes le rappelle<sup>18</sup>, constituent la strate de collectivités qui a probablement le plus souffert de la crise. Mais au sein même des Départements, le Nord a bien moins souffert que d'autres, notamment grâce au travail volontariste entamé depuis le début du mandat sur le RSA, et grâce à la résilience de ses DMTO.

Malgré tout, après un bilan qui devra être fait de la crise sur les comptes administratifs de tous les Départements, une discussion doit s'engager avec l'Etat au travers de l'ADF, notamment sur un mécanisme de garantie pour les finances départementales en cas de choc asymétrique, et permettant aux Départements de jouer leur rôle, non seulement pour accompagner les populations victimes de la crise, mais aussi pour aider à la relance sur le territoire. Cette analyse est d'ailleurs partagée par le rapport « Cazeneuve »<sup>19</sup> qui propose la création d'un fonds commun de garantie qui fonctionnerait comme un "serpent budgétaire", prélevant les recettes les plus dynamiques pour les Départements les plus riches puis répartissant les montants prélevés en fonction de critères de ressources et de charges. Cette proposition, si elle n'est pas éloignée des mécanismes déjà existants, notamment sur les fonds de péréquation des DMTO, permettrait d'élargir ces mécanismes à l'ensemble des recettes départementales.

#### **A. L'impact de la crise sanitaire sur les finances départementales**

Le coût de la crise sanitaire a été présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires et estimé à 67,6 M€.

---

<sup>18</sup> « Au regard tant de leurs compétences que de la nature de leurs recettes, les départements devraient subir les conséquences de la crise dès l'exercice 2020. Sollicités au même titre que les autres collectivités dès le premier semestre pour la mise en place de mesures d'urgence, les départements ont également vu leurs dépenses sociales augmenter, que ce soit au titre d'allocations individuelles de solidarité ou en appui aux établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de leurs compétences. Dans le même temps, leurs recettes de fonctionnement devraient se contracter, en particulier les produits de DMTO. » Fascicule 2 : Une incidence financière de la crise sanitaire très inégale entre collectivités locales en 2020. <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-finances-publiques-locales-2020-fascicules-2-et-3> (Rapport sur la situation financière et la gestion des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements Publics de décembre 2020)

<sup>19</sup> Rapport au Premier Ministre de Jean-René Cazeneuve, Président de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale, sur l'impact de la crise du Covid 19 sur les finances locales, 29 juillet 2020.



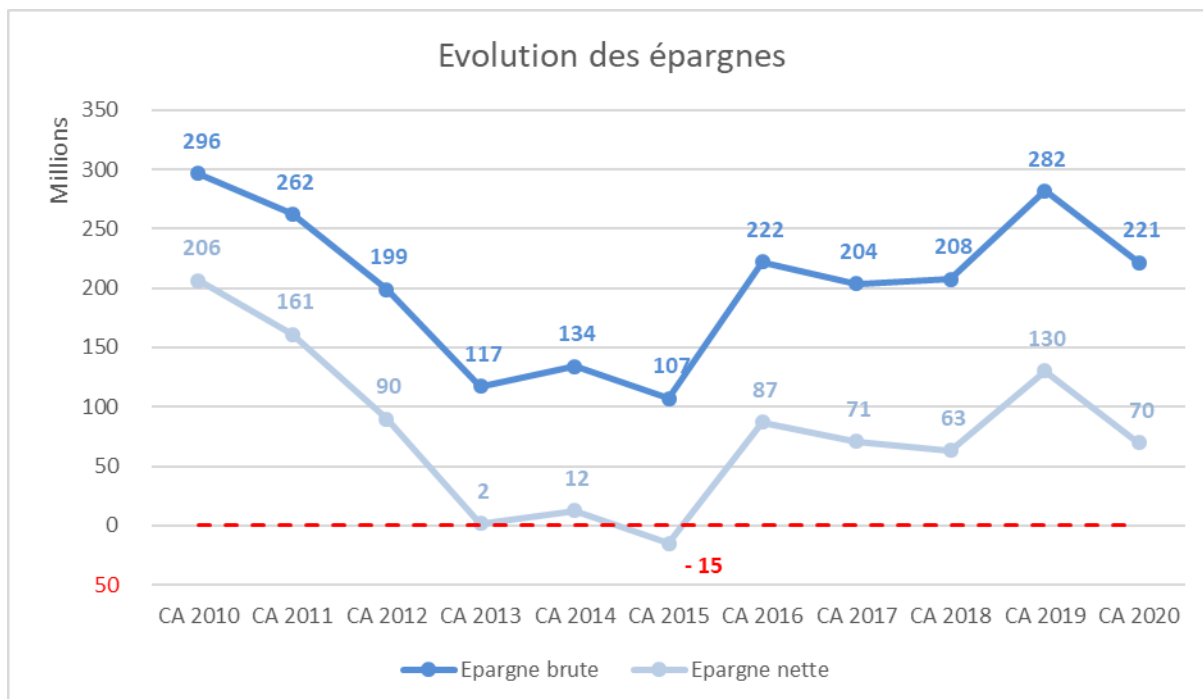
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>-5,9M€</b>	
	TCFE	-1,3M€	
	TICPE	-2,5M€	
	Indus AIS	-3,0M€	
	Participation de l'Etat pour l'achat de masques	0,9M€	
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>+49,2M€</b>	
	RSA	+21,0M€	
	Aides, accompagnements étb enfance	+5,4M€	
	Accompagnement PA-PH, dont SAAD	+7,8M€	<b>67,6M€</b>
	Protection (masques, ...), surcoût nettoyage	+14,6M€	
	Primes agents du CD dont AssFam	+5,4M€	
	Non dépenses liées au confinement (carburants, frais de déplacement, prestations de nettoyage)	-5,0M€	
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>+12,5M€</b>	
	Parc informatique, numérique	+3,1M€	
	Tablettes PA PH	+0,5M€	
	ADVB relance	+8,9M€	

Si l'impact de la crise sanitaire a été important pour le Nord, il demeure cependant inférieur à celui supporté par d'autres Départements. A titre de comparaison, la Seine-Saint-Denis avait annoncé, en décembre 2020, un coût supplémentaire de l'ordre de 290 M€.

Il convient enfin de souligner que l'impact de la crise relatif à l'année 2020 pèsera également sur les exercices 2021 et 2022. D'une part, parce certaines recettes sont assises sur des bases relatives à des années antérieures (CVAE, fonds de péréquation, ...). D'autre part, car un certain nombre de structures et organismes associés du Département sont seulement en train de constater l'impact de la crise sur leurs équilibres, et pourraient solliciter un soutien départemental en hausse en 2021 voire en 2022.

## **B. Les grands équilibres financiers préservés**

La crise sanitaire et ses effets conjoncturels sur la section de fonctionnement ont conduit à une progression marquée des dépenses de gestion entre 2019 et 2020 (+87,25 M€, soit +3,4 %), et dans le même temps, une augmentation limitée des recettes entre 2019 et 2020 (+25,49 M€, soit +0,9 %). Ainsi, l'épargne brute du Département s'élève en 2020, à 221,25 M€. Cette situation appelle plusieurs remarques.



D'une part, malgré la crise, l'épargne brute s'établit à un niveau bien supérieur aux niveaux entre 2012 et 2015. Autrement dit, la situation reste beaucoup moins critique qu'elle ne l'était au début du mandat. Cela s'explique par la double stratégie de maîtrise des dépenses et d'optimisation des recettes depuis 2015 évoquée précédemment. Ainsi, l'épargne brute, correspondant à la capacité du Département à autofinancer ses dépenses d'investissement, a plus que doublé entre 2015 et 2020. Menée simultanément à la politique de maîtrise de l'endettement, la restauration de l'épargne brute permet plus particulièrement au Département de rétablir son épargne nette<sup>20</sup>. Négative en 2015 (-14,85 M€), l'épargne nette s'élève, en 2020, à 69,52 M€. Sa capacité de désendettement<sup>21</sup> demeure de cette façon bien en-deçà des seuils d'alerte : elle est de 5,3 ans à fin 2020, contre 4,2 en 2019 et 13,1 en 2015.

Enfin, la situation reste soutenable parce que le redressement des comptes de la Collectivité a déjà été réalisé. Une baisse de 61 M€ d'épargne brute en 2015 aurait conduit la Collectivité à une capacité de désendettement de 30 ans. Les efforts de gestion menés depuis 2015 ont donc permis au Département, grâce à des équilibres financiers rétablis, d'absorber le choc de la crise sanitaire.

<sup>20</sup> Egale à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette (hors gestion active), l'épargne nette permet d'apprécier l'épargne effectivement disponible pour financer les dépenses d'équipement de la Collectivité

<sup>21</sup> La capacité de désendettement permet d'estimer en combien d'exercices budgétaires une Collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute chaque année.

## IV. Des recettes d'investissement caractérisées par un moindre recours à l'emprunt

L'exercice 2020 confirme la stratégie appliquée depuis le début du mandat : les efforts en fonctionnement permettent un rétablissement de l'épargne qui conduit à une amélioration de l'autofinancement. Concomitamment à la stabilisation des ressources propres de la section d'investissement, cela conduit à une baisse du besoin d'emprunt et donc de l'endettement. La Collectivité participe ainsi à une politique contractuelle.

### A. La stabilité des financements externes

Les recettes d'investissement hors emprunt (47,34 M€) ont évolué de +0,27 M€ (+0,6 %) entre le CA 2019 et le CA 2020. Elles se composent des dotations et compensations de l'Etat (37,29 M€), des subventions et participations liées à des projets spécifiques (10,05 M€) qui sont chacune globalement stables.

#### 1. Les dotations et compensations versées par l'Etat

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)	22,78	23,17	+0,39	+1,7%
Dotations Départementales d'Equipement des Collèges (DDEC)	12,96	12,96	+0	+0,0%
Dotations de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)	1,42	1,15	-0,27	-19,0%
<b>Dotations de l'Etat</b>	<b>37,16</b>	<b>37,29</b>	<b>+0,13</b>	<b>+0,3%</b>

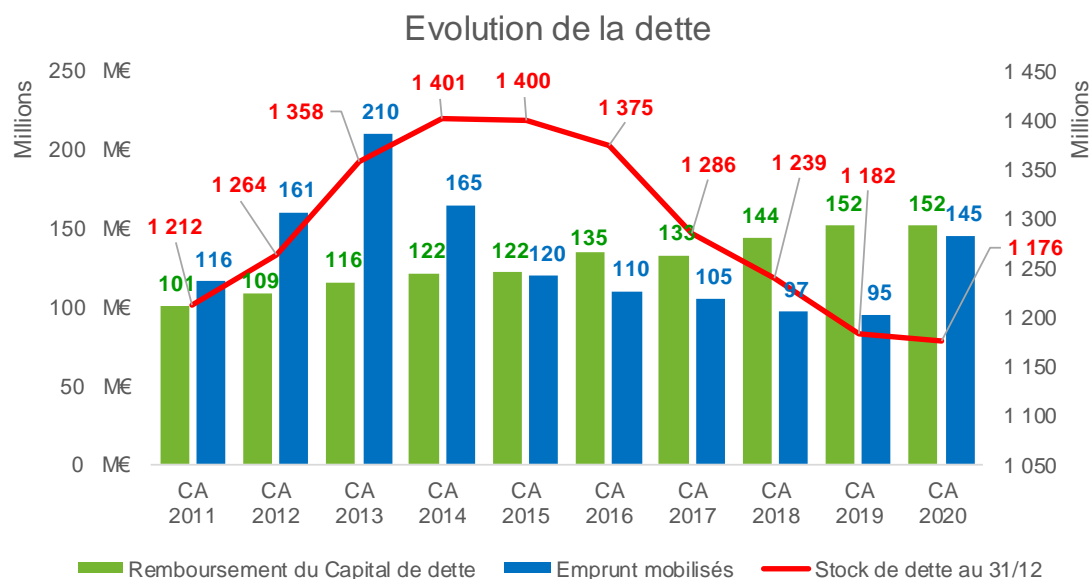
- **le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) :** le FCTVA constitue le remboursement partiel par l'Etat de la TVA payée par la Collectivité sur ses dépenses d'investissement réalisées en année n-1. Il a pour objet de compenser de manière forfaitaire (au taux de 16,404 %) la TVA que le Département a acquittée sur ses dépenses d'investissement et qu'il ne peut récupérer directement par la voie fiscale. En 2020, le Département a perçu 23,17 M€ au titre du FCTVA, contre 22,78 M€ en 2019. Cette augmentation de recettes est liée à l'évolution constatée sur les dépenses d'équipement entre 2018 et 2019.
- **la Dotation Départementale d'Equipement des Collèges (DDEC) :** depuis le 1er janvier 1986, la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) est attribuée aux Départements pour compenser les dépenses d'investissement et d'équipement des collèges transférés aux Départements. Le montant de cette dotation est figé et s'élève à 12,96 M€ au Compte Administratif 2020.
- **la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) :** l'Etat a souhaité rénover en 2019 les modalités du soutien qu'il apporte aux investissements des collectivités territoriales. Cette volonté s'est traduite, pour les Départements, par la création de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements, en remplacement de la Dotation Globale d'Equipement (DGE). Chaque année une enveloppe est dédiée au Département. Ces recettes sont ensuite exécutées en fonction de l'avancée des projets (avance de 30 % la première année, puis acompte et solde selon le planning des travaux). Ainsi, au titre de la DSID, le Département a perçu en 2020 une recette de 1,15 M€ finançant, outre les acomptes de l'enveloppe 2019, les avances pour les projets de l'enveloppe 2020 qui se montait à 4,3 M€. Dans le cadre de cette enveloppe, la Collectivité a déposé l'extension du Musée Matisse, le regroupement des collèges Auguste Perrier et Saint-Exupéry à Hautmont, les investissements dans les collèges numériques et le Bus France Services dans le Cambrésis.

## 2. Les autres recettes réelles d'investissement

Elles se composent essentiellement de subventions et participations de différents organismes (Etat, Région, Europe, Communes...) pour le financement d'opérations de travaux et d'entretiens spécifiques. Elles restent globalement stables entre 2019 et 2020 malgré des mouvements parfois significatifs entre les différentes lignes liées à l'avancée physico-financière des différents projets subventionnés.

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Patrimoine et moyens généraux	1,17	0,52	-0,65	-55,6%
Collèges	1,56	3,25	+1,69	+108,3%
Culture	0,06	0,26	+0,2	+333,3%
Développement territorial et cadre de vie	0,69	0,52	-0,17	-24,6%
Finances	1,41	0,08	-1,33	-94,3%
Infrastructures et réseaux	3,56	4,68	+1,12	+31,5%
Radars automatiques	0,73	0,73	+0	+0,0%
Recettes Sociales	0,71	-	-0,71	-100,0%
<b>Autres Recettes d'investissement</b>	<b>9,89</b>	<b>10,05</b>	<b>+0,16</b>	<b>+1,6%</b>

## B. La poursuite du désendettement de la Collectivité

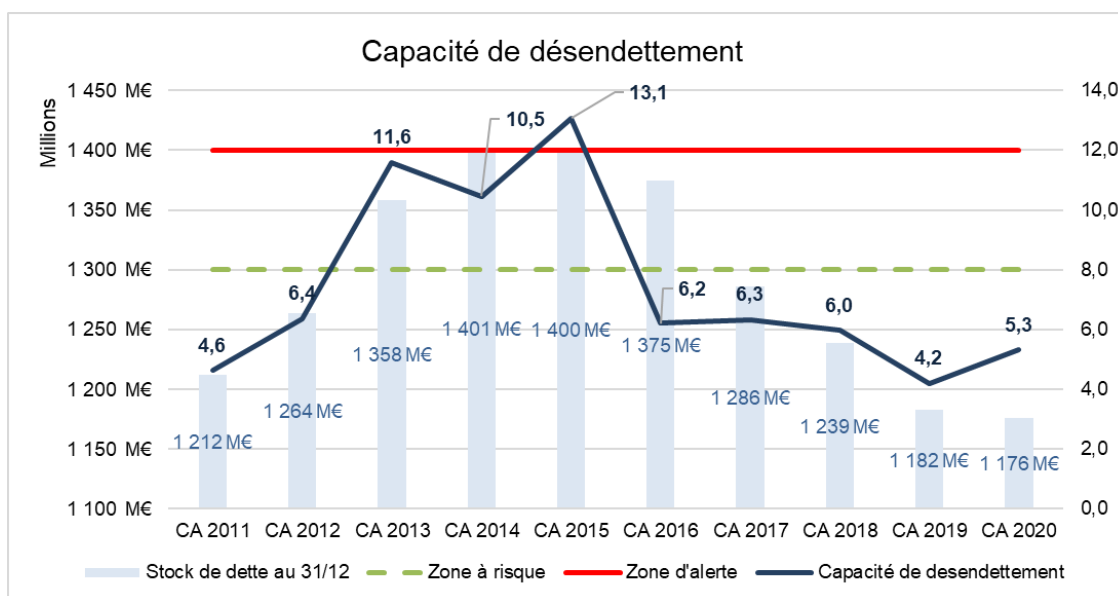


Le rétablissement de la capacité d'autofinancement permet au Département de maîtriser le recours à l'emprunt. La dette du Département connaît une diminution de 0,5 % par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 1 176 M€ au 31 décembre 2020 (contre 1 182 M€ au 31 décembre 2019).

Sur la période 2015-2020, la stratégie de maîtrise de l'endettement, se traduisant par une mobilisation d'emprunts nouveaux inférieure au remboursement des emprunts en cours, a permis la baisse de 16 % du stock de dette du Département. Cette stratégie se concrétise par

le rétablissement de la capacité de désendettement<sup>22</sup> de la Collectivité. Principal ratio permettant d'étudier le niveau d'endettement, celle-ci atteint 5,3 ans au 31 décembre 2020. Elle connaît ainsi une nette diminution par rapport à son niveau de 2015 (13,1 ans).

Il est à noter qu'en 2014, certains échéanciers de remboursement de capital de contrats ont été modifiés. Ainsi, surtout en 2015 et 2016, le remboursement de capital a été diminué de plus de 10 M€/an. Cette diminution a été reportée sur les exercices 2020 et 2021 (respectivement +5 M€ et +13 M€). Cela a eu pour conséquence de minorer le désendettement sur les exercices 2015 et 2016 de plus de 20 M€, alors que les dépenses de remboursement de capital sont majorées de plus de 18 M€ sur les exercices 2020 et surtout 2021.

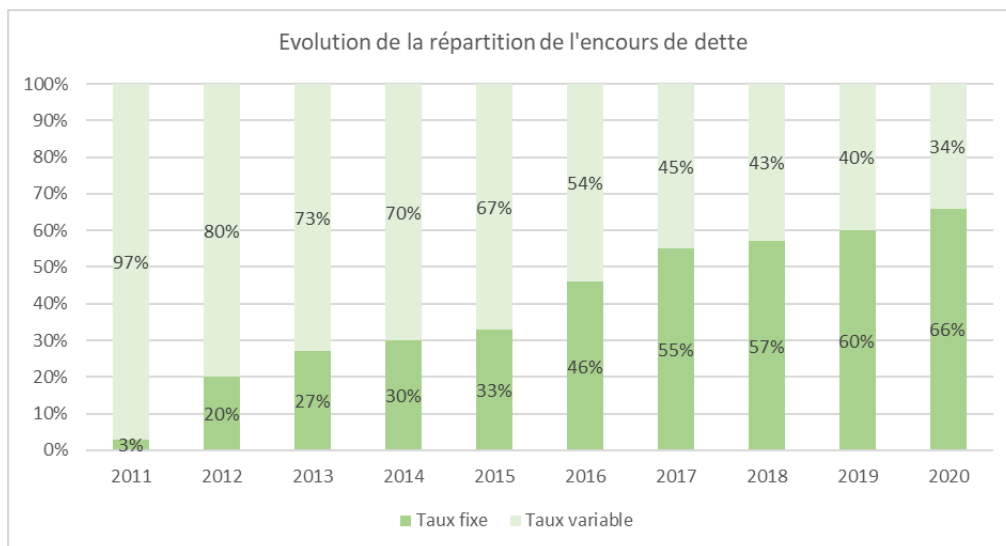


L'encours de la dette du Département demeure sain et sans produit toxique. L'ensemble des emprunts est classé « 1A » selon les critères de la Charte Gissler<sup>23</sup>, soit la structure la plus performante. Le Département poursuit également sa stratégie de gestion de la dette, en privilégiant le recours au taux fixe. La part de l'encours à taux fixe continue ainsi de progresser en 2020, pour atteindre 66 % du stock. Le taux moyen atteint un niveau encore plus compétitif, passant de 1,6 % au 31 décembre 2019 à 1,53 % au 31 décembre 2020. A titre de comparaison, le taux moyen des Départements est de 1,86 %<sup>24</sup>. Les frais financiers, concomitamment à la diminution du stock de dette, diminuent et s'élèvent en 2020 à 17,97 M€ (-7,1 % par rapport à 2019).

<sup>22</sup> La capacité de désendettement correspond à la durée potentiellement nécessaire à une collectivité pour rembourser son encours de dette en y consacrant la totalité de son épargne brute.

<sup>23</sup> Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits bancaires proposés aux collectivités, la Charte Gissler (« Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales ») opère leur classification selon la complexité, d'une part, de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt (de 1 à 5), et, d'autre part, de la formule de calcul des intérêts (de A à E).

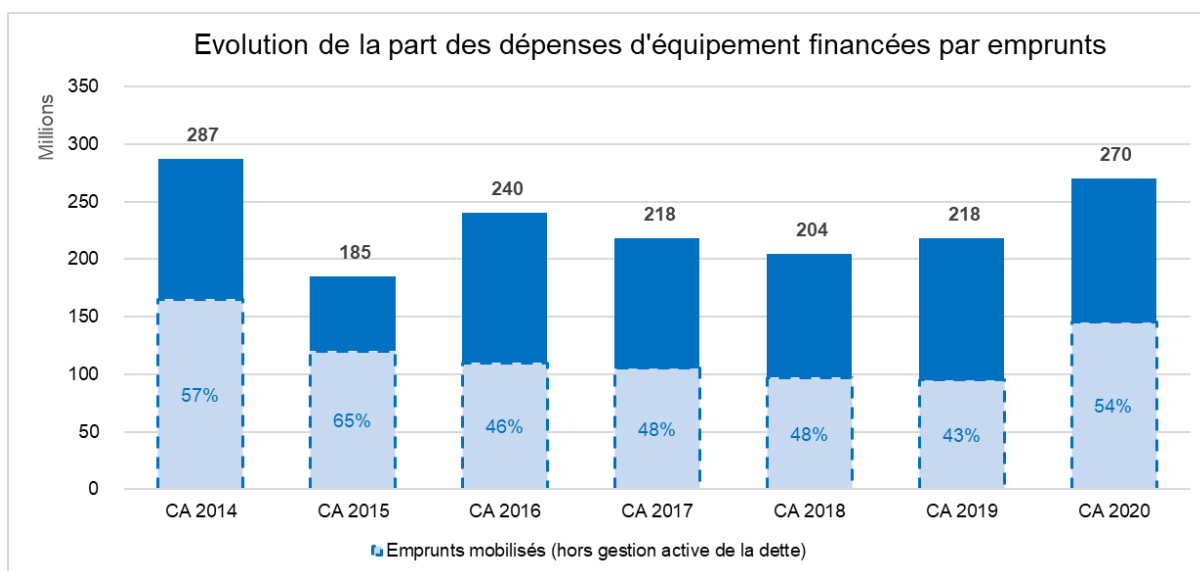
<sup>24</sup> Source : Finance Active



Les emprunts mobilisés en 2020 s'élèvent à 145 M€ (contre 95 M€ en 2019). Ils sont répartis entre la Banque Postale, le Crédit Agricole et la Société Générale. Les taux fixes s'établissent entre 0,42% et 0,83%. Le taux variable a été pris sur le taux Euribor à 3 mois (EUR3M) +0,42 %.

Par ailleurs, afin d'optimiser les frais financiers de la Collectivité, la trésorerie fait l'objet d'une gestion quotidienne. En 2020, le Département a eu recours à cinq lignes de trésorerie, pour un montant total de 190 M€. Le coût d'utilisation de ces lignes de trésorerie s'est élevé à 0,18 M€, contre 0,12 M€ en 2019. Cette augmentation résulte essentiellement de l'amplification du volume cumulé des lignes de trésorerie souscrites en 2020 (190 M€ contre 160 M€ en 2019) et de la forte mobilisation de ces lignes lors des périodes où le niveau de trésorerie a été le plus tendu (au cours des mois de mars et juin notamment).

La stratégie menée par le Département en matière de dette permet la diminution du poids de l'emprunt dans le financement de l'investissement. Ainsi, en 2020, la part des dépenses d'équipement financées par emprunt atteint 54 %, contre 65 % en 2015.



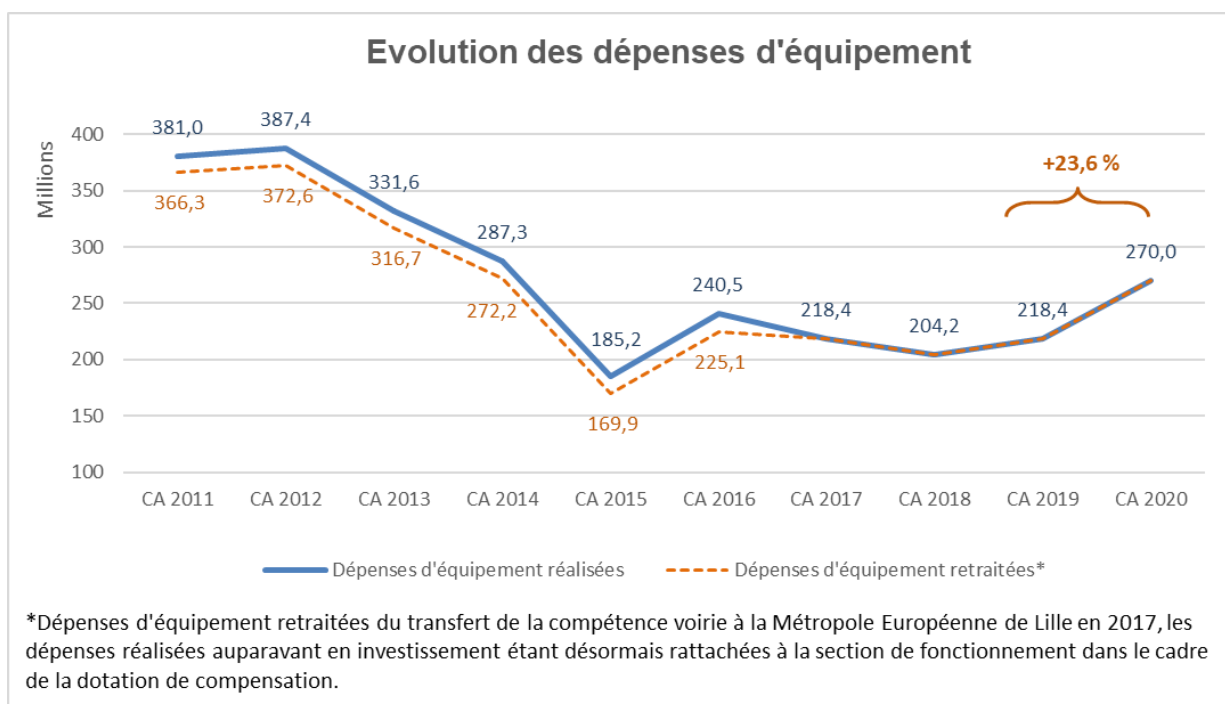
Ainsi, parallèlement au désendettement de la Collectivité, la restauration de l'épargne brute, et, partant, de l'épargne nette, permet au Département de maintenir à un niveau élevé ses dépenses d'équipement.

## V. Des dépenses d'investissement en faveur de la relance économique

2020 a vu la Collectivité mettre en œuvre la stratégie définie depuis le début du mandat. En effet, la dégradation de la situation financière avait vu la majorité précédente réduire année après année le niveau d'investissement. De près de 373 M€ en 2012, celui-ci s'était réduit pour atteindre 170 M€ en 2015, même si les budgets votés s'établissaient régulièrement à 400 M€.

L'objectif de la majorité était de pouvoir revenir à des niveaux d'investissement plus conformes aux enjeux du territoire. L'assainissement, à partir de 2015, de la situation financière de la Collectivité a favorisé cette dynamique. L'année 2020 devait permettre de revenir à des niveaux d'investissement significatifs, avec un budget voté en forte hausse par rapport aux années précédentes (291 M€).

Face à la crise, le Département a fait le choix de mener une politique contracyclique de relance, en maintenant un niveau élevé d'investissements atteignant 270M€ (+51,6M€ par rapport au CA 2019).



### A. Un investissement principalement dédié à la solidarité territoriale

Politique motrice du Département en matière d'investissement, les dépenses de solidarité territoriale s'élèvent en 2020 à 146 M€, soit 54 % des dépenses d'équipement de la Collectivité. Elles sont en hausse par rapport à 2019 (+35,05 M€).

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	64,27	68,24	+3,97	+6,2%
PROJETS STRATÉGIQUES CO-FINANCÉS	6,17	19,01	+12,84	+208,1%
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET CADRE DE VIE	7,62	13,01	+5,39	+70,7%
CULTURE	3,69	7,36	+3,67	+99,5%
AIDE AUX TERRITOIRES	23,20	32,38	+9,18	+39,6%
SDIS	6,00	6,00	+0	+0,0%
<b>SOLIDARITE TERRITORIALE</b>	<b>110,95</b>	<b>146,00</b>	<b>+35,05</b>	<b>+31,6%</b>

**Les dépenses d'infrastructures et réseaux**, correspondant pour l'essentiel aux dépenses de voirie, s'élèvent à 68,24 M€. Elles connaissent une augmentation de 3,96 M€, principalement liée à la poursuite des travaux du contournement Nord de Valenciennes section Est (15,04 M€). L'exercice 2020 marque également la poursuite des projets de contournement Nord de Maubeuge (0,43 M€) et de doublement de la RD 70 (2,09 M€). En outre, le Département a poursuivi les travaux d'entretien de la voirie (29,31 M€) et des ouvrages d'art (4,32 M€), ainsi que les opérations d'amélioration de l'accessibilité aux entreprises (1,20 M€). Par ailleurs, 1,86 M€ ont été dédiés aux opérations spécifiques cyclables et 1,89 M€ à la signalisation.

**Concernant les projets stratégiques** que le Département du Nord cofinance, la hausse constatée en 2020 correspond principalement à la participation pour le projet du Canal Seine-Nord Europe (12,35 M€), suite à l'accord conclu avec l'Etat sur le financement de l'opération fin 2019. Ce montant particulièrement élevé s'explique par le décroisement temporel de l'opération, les collectivités finançant majoritairement l'année 2020, et l'Etat l'année 2021. La Collectivité a aussi versé la contribution annuelle de 5,34 M€ à la MEL pour le métro lillois.

Les dépenses relatives au **développement territorial**, en hausse par rapport à 2019, s'élèvent à 13,01 M€ (+ 5,39 M€). Elles comprennent notamment :

- les investissements liés aux Espaces Naturels du Nord : l'aménagement et la gestion des espaces de randonnée (2,07 M€ en 2020, soit +1,45 M€), les acquisitions foncières (1,51 M€, soit +1,03 M€ par rapport à 2019), l'aménagement et la gestion des sites (1,05 M€), les espaces de randonnée et café-rando (2,07 M€ en 2020, contre 0,62 M€ en 2019) ;
- la politique de l'Habitat : le dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité est renforcé (1,47 M€ en 2020, contre 1,22 M€ en 2019). La subvention à Partenord s'élève à 2,44 M€ en 2020 (+0,71 M€) ;
- l'exploitation du ValJoly : 2,21 M€ (+1,81 M€), dont 1,17 M€ de contributions versées au délégataire de service public Vert Marine. Si cette Délégation de service public n'avait pas été adoptée en 2020, le Département aurait eu à assumer seul et directement les effets de la crise.

Les dépenses d'investissement dédiées à la **culture** s'élèvent en 2020 à 7,36 M€. En hausse de 3,67 M€ par rapport à 2019, elles intègrent, outre les dépenses ordinaires des établissements culturels, les travaux de restauration et remise à niveau de la Maison Natale de Charles de Gaulle (2,88 M€), le marché couvert du Musée Matisse (0,66 M€). Enfin, la protection et la valorisation du site antique de Bavay se poursuivent (0,80 M€).

Les **aides attribuées aux territoires** s'élèvent à 32,38 M€ en 2020. Elles sont en nette augmentation par rapport à 2020 (+9,18 M€). Outre le solde des anciens dispositifs, elles comprennent :



- le dispositif d'Aide aux Villages et Bourgs (ADVB)<sup>25</sup> pour 16,51 M€ (+6,96 M€ par rapport à 2019) ;
- les projets territoriaux structurants (PTS)<sup>26</sup> pour 13,14 M€ (+2,24 M€ par rapport à 2019) ;
- les subventions « Voirie », incluant l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long des voiries départementales et la mise en sécurité des routes départementales en agglomération pour 0,88 M€ (+0,26 M€ par rapport à 2019).

Il convient de souligner le lancement d'un volet exceptionnel « ADVB Relance » en 2020, pour un budget total de 8,9M€. En effet, dans sa volonté de contribuer à la relance économique, le Département du Nord a, en novembre 2020, élargi son dispositif et intégré un nouveau volet spécifique et ponctuel « Relance » au sein de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs. L'objectif est de soutenir l'économie locale, les artisans et les Très Petites Entreprises (TPE). Si le caractère tardif n'a pas permis de consommer ces crédits en 2020, 6 M€ sont ainsi inscrits en crédits de paiement en 2021.

Enfin, en complément de la subvention d'investissement de 4 M€ prévue initialement, une subvention supplémentaire de 2 M€ a été versée au **SDIS**. Ce subventionnement global de 6 M€ a été fléché par le SDIS vers la construction ou réhabilitation de centres d'incendie et de secours, et l'achat de véhicules et d'équipements de protection.

## B. Le renforcement des investissements en faveur de la solidarité humaine

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
ENFANCE, FAMILLE ET JEUNESSE	1,95	1,19	-0,76	-39,0%
PERSONNES AGEES	9,12	16,13	+7,01	+76,9%
PERSONNES HANDICAPEES	2,19	5,42	+3,23	+147,5%
COLLEGIENS	63,65	67,98	+4,33	+6,8%
<b>SOLIDARITE HUMAINE</b>	<b>76,90</b>	<b>90,73</b>	<b>+13,83</b>	<b>+18,0%</b>

Les dépenses dédiées à la solidarité humaine s'élèvent en 2020 à 90,73 M€. Elles sont en augmentation de +13,82 M€ par rapport à l'exercice précédent, soit une hausse de 18 %.

Cette politique est essentiellement portée par les investissements en faveur des collèges. Les dépenses relatives à ces derniers sont en augmentation de +4,33 M€, pour atteindre 67,98 M€. Elles intègrent en premier lieu les projets individualisés de construction/reconstruction des bâtiments. D'un montant global de 18,56 M€, ces opérations comprennent notamment :

- le lancement de la restructuration du collège Chasse Royale à Valenciennes dans le cadre d'un marché global de performance (2,62 M€) et la poursuite des travaux de reconstruction des collèges Léon Blum à Wavrin (6,41 M€) et Les Rochambelles (ex-Jules Ferry) à Anzin (8,70 M€) ;
- les études des opérations de réhabilitation des collèges Paul Duez à Cambrai et Rouges Barres à Marcq-en-Barœul.

En outre, les dépenses dédiées aux collèges comprennent principalement :

<sup>25</sup> L'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) est destinée aux communes de moins de 5 000 habitants.

<sup>26</sup> Le dispositif Projets Territoriaux Structurants (PTS) permet d'accompagner les projets de dimension intercommunale portés par les territoires et répondant aux grands enjeux stratégiques locaux.

- la maintenance et le gros entretien et renouvellement des bâtiments, pour un montant global de 38,99 M€ (+1,64 M€) ;
- le dispositif Collèges numériques (8,35 M€, soit +4,18 M€), dont les dépenses sont en forte augmentation afin notamment d'équiper les établissements en outils numériques performants. En effet, le Département a adapté sa stratégie numérique pour faire face à la crise sanitaire : un stock de 500 PC portables et 125 clés 4G a été constitué pour un éventuel prêt aux familles dont les collégiens ne sont pas équipés en numérique.

En parallèle des collèges, les dépenses d'investissement au profit du secteur social connaissent également une augmentation importante (22,74 M€, +9,49 M€ par rapport à 2019). Elles se composent de subventions attribuées aux établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap. Ces subventions ont notamment permis :

- la poursuite des travaux d'amélioration de l'accueil et de l'information par le biais des relais autonomie (intégration de nouveaux relais au réseau, équipement de ces relais en tables numériques afin d'accompagner les publics dans les démarches numériques), du portail usager et de la ligne téléphonique Nord Autonomie ;
- le soutien au développement de solutions innovantes par le biais d'appels à manifestation d'intérêt ou d'appels à projets, en vue notamment de développer les solutions d'habitat inclusif, l'innovation et l'accès aux aides techniques ;
- l'acquisition d'équipements innovants dans les EHPAD pour faciliter le travail au quotidien du personnel soignant (1,8 M€).

Le Département a aussi dans le cadre des crédits d'investissement de l'autonomie acquis des tablettes pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap (EHPAD et associations) durant le premier confinement (0,53 M€).

### C. La stabilité des dépenses relatives aux fonctions support

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
FINANCES	0,14	0,09	-0,05	-35,7%
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	1,90	1,08	-0,82	-43,2%
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	16,65	18,62	+1,97	+11,8%
SYSTEMES D'INFORMATION ET E-ADMINISTRATION	11,75	13,21	+1,46	+12,4%
ELUS DEPARTEMENTAUX	-	0,02	+0,02	
MOYENS RH	0,13	0,25	+0,12	+92,3%
<b>FINANCES ET MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION</b>	<b>30,57</b>	<b>33,27</b>	<b>+2,7</b>	<b>+8,8%</b>

Les dépenses relatives aux fonctions supports de la Collectivité s'élèvent en 2020 à 33,27 M€, soit une augmentation de +2,70 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse correspond, d'une part, à l'avancement de projets portant sur le patrimoine de la Collectivité (+1,98 M€), et, d'autre part, à la montée en puissance des systèmes d'information (+1,46 M€) :

- la hausse globale des dépenses relatives au patrimoine intègre notamment le démarrage de la restructuration et l'extension du Forum (8,31 M€) et l'engagement des travaux de l'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) de Lille Moulins (1,62 M€) ;
- l'augmentation des dépenses de systèmes d'information a permis en 2020, pour répondre aux besoins de travail à distance engendrés par la crise sanitaire, la mise en place de nouvelles infrastructures et solutions techniques, le déploiement de nombreux PC portables et téléphones mobiles, et la poursuite de la modernisation du réseau.

Les autres dépenses relatives aux fonctions supports ne présentent pas d'évolution majeure par rapport à l'exercice précédent.

\* \*

\*

Ce compte administratif 2020, dernier rendez-vous financier d'importance de ce mandat qui s'achève, permet de se projeter dans l'avenir avec un certain optimisme malgré la poursuite de la crise sanitaire.

Le rétablissement pérenne des équilibres financiers facilite considérablement le développement des aides aux habitants les plus fragiles ainsi qu'à tous ceux dont le quotidien a été bouleversé par la situation de pandémie et ses conséquences. Il nous donne aussi les moyens d'accompagner la relance économique dans le cadre de nos compétences : progression significative de la solidarité territoriale en direction des communes et des intercommunalités, augmentation de nos propres investissements.

Enfin, il a été démontré que notre département pouvait peser fortement sur le retour à l'emploi des allocataires du RSA permettant ainsi à la fois de réinsérer dans le monde du travail des milliers de nos concitoyens et de retrouver des marges financières aussitôt redirigées vers nos populations en difficulté et nos politiques d'avenir.

Des négociations doivent s'engager dans les jours qui viennent entre le Gouvernement et l'Assemblée des Départements de France, en présence de représentants de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Elles auront pour but de sécuriser les budgets départementaux 2022, exposés à une baisse significative de la CVAE, et de mettre en place des clauses de sauvegarde garantissant, par département, les conditions de l'intervention de l'Etat au regard de l'évolution de leur situation financière, tant en recettes qu'en dépenses.

Si l'environnement sanitaire, économique et social des années à venir demeure assez évanescent, le rôle essentiel joué par les départements dans cette crise sans précédent est aujourd'hui unanimement reconnu et nous oblige à baliser au mieux l'exercice de nos responsabilités dans les mandats futurs.

## ANNEXE 1 : Présentation brève et synthétique (du budget principal)

Conformément à l'article L3313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique exposant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif.

Le Compte Administratif retrace les dépenses et recettes exécutées au cours de l'exercice. Elaboré par l'ordonnateur, il doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la Collectivité.

Ce « bilan financier » se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Epargne de gestion : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (c.-à.d. épargne de gestion – charges d'intérêts). Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Epargne nette : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

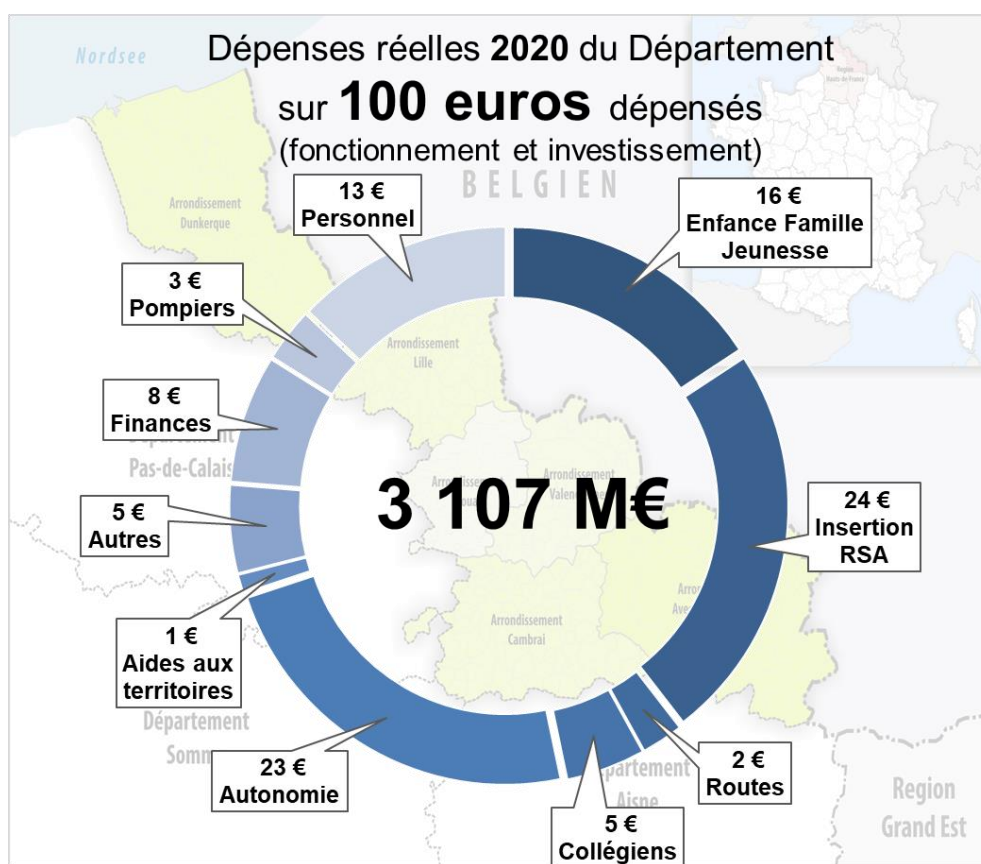
		Recettes	Dépenses
Fonctionnement	<b>TOTAL</b>	<b>3 005 M€</b>	<b>2 823 M€</b>
	<b>Hors résultats reportés</b>	<b>2 924 M€</b>	<b>2 823 M€</b>
	Ordre	17 M€	138 M€
	Réal	2 907 M€	2 685 M€
	<i>Intérêts</i>		18 M€
	<i>hors intérêts</i>	2 907 M€	2 668 M€
	<i>Résultats reportés</i>	81 M€	
Investissement	<b>TOTAL</b>	<b>468 M€</b>	<b>577 M€</b>
	<b>Hors résultats reportés</b>	374 M€	483 M€
	Ordre	182 M€	61 M€
	Réal	192 M€	422 M€
	<i>Gestion active de la dette</i>		
	<i>Capital de dette</i>	145 M€	152 M€
	<i>Hors dette</i>	47 M€	270 M€
	<i>Résultats reportés</i>	94 M€	94 M€
<b>Total hors résultats reportés</b>		<b>3 392 M€</b>	<b>3 400 M€</b>
<b>Ordre</b>		<b>199 M€</b>	<b>199 M€</b>
<b>Réal</b>		<b>3 099 M€</b>	<b>3 107 M€</b>
Epargne de gestion		239,2	
Epargne brute		221,2	
Epargne nette		69,5	

## I – Les dépenses

Les dépenses réelles du Département (hors résultats reportés et gestion active de la dette) s'élèvent en 2020 à **3 107 M€**. Elles sont en augmentation de 4,6 % par rapport à 2019.

Les principales dépenses réelles du Département se décomposent comme suit :

- **Section d'investissement (422 M€)**, dont 270 M€ de dépenses réelles d'investissement et 152 M€ de remboursement en capital de la Dette
- **Section de fonctionnement (2 685 M€) :**
  - o Dépenses au titre des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) : 1 039 M€, soit 38,4 % des dépenses réelles de fonctionnement, dont :
    - 681 M€ pour le Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
    - 246 M€ pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
    - 112 M€ pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).
  - o Versement des intérêts de la dette : 18 M€ ;
  - o Masse salariale (hors assistants familiaux) : 398,3 M€.

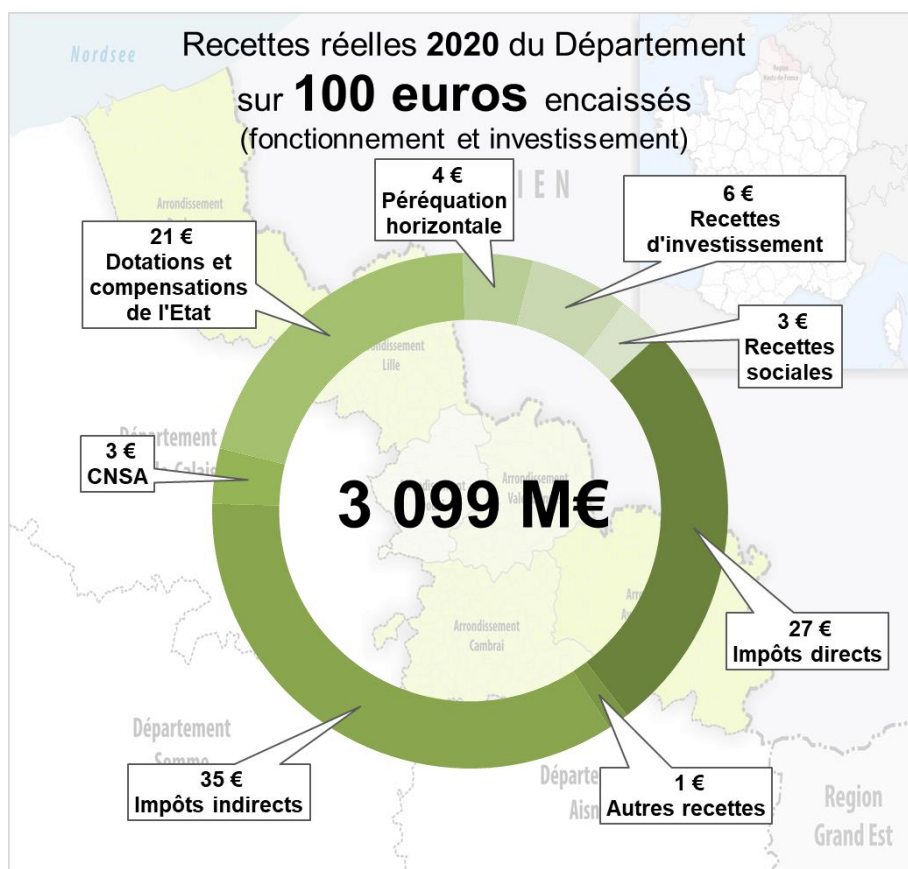


## II – Les recettes

Les recettes réelles du Département (hors résultats reportés) s'élèvent en 2020 à **3 099 M€**. Elles sont en augmentation de 2,5 % par rapport à 2019.

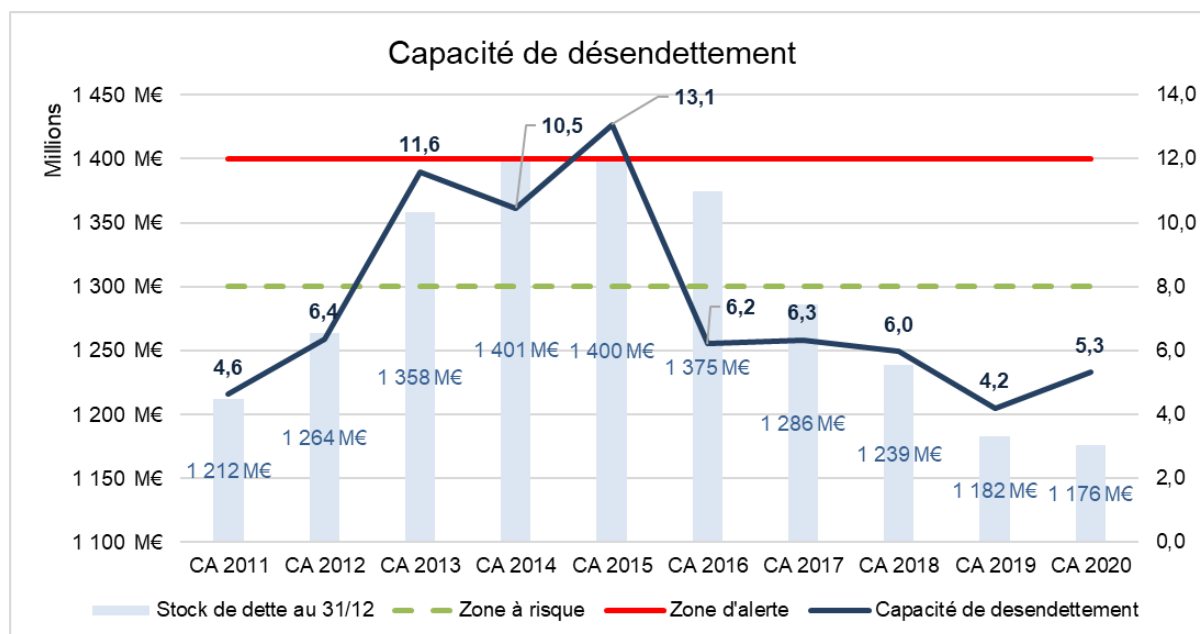
Les principales recettes réelles du Département se décomposent comme suit :

- **Section d'investissement (192 M€) dont :**
  - o Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 23 M€ ;
  - o Dotations de l'Etat (DDEC) : 13 M€ ;
  - o Emprunt : 145 M€.
  
- **Section de fonctionnement (2 907 M€) dont :**
  - o Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 157 M€ ;
  - o Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) : 367 M€ ;
  - o Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 478 M€ ;
  - o Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 520 M€ ;
  - o Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) : 351 M€ ;
  - o Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) : 318 M€.

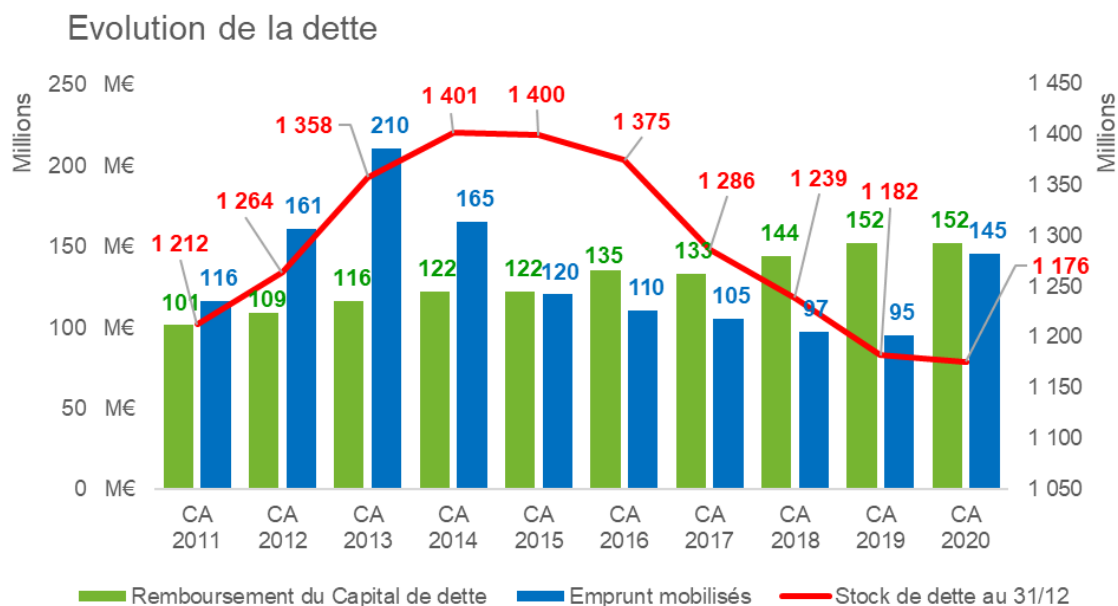


### III – L'endettement

Au 31 décembre 2020, la dette du Département s'élève à 1 176 M€, soit une diminution de 0,6 % en un an (1 182 M€ au 31 décembre 2019) grâce à la stratégie de désendettement mise en place par le Département.

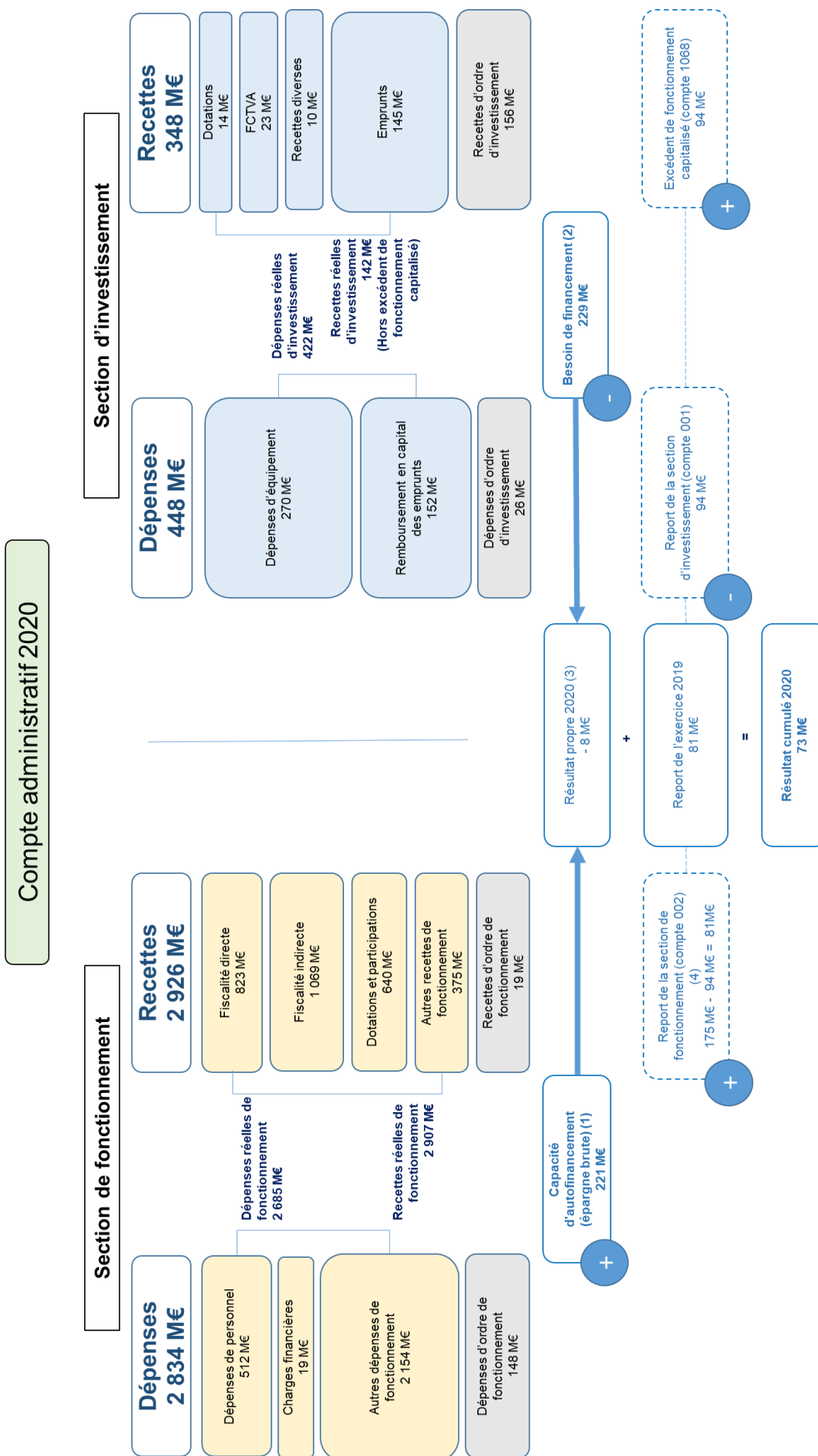


La diminution de l'encours de dette est rendue possible par la restauration de l'épargne, permettant ainsi de conserver un niveau d'investissement élevé, en mobilisant moins de dette que le capital remboursé.





# ANNEXE 2 : Schéma synthétique du CA 2020



(1) Recettes réelles de fonctionnement n – Dépenses réelles de fonctionnement n  
 (2) Recettes réelles d'investissement n (hors excédent de fonctionnement capitalisé) – Dépenses réelles d'investissement n  
 (3) Résultat réel de fonctionnement n (hors excédent de fonctionnement capitalisé) – Résultat réel d'investissement n (besoin de financement)  
 (4) Reprise du résultat de l'exercice n-1. Le report correspond à la différence entre l'excédent de fonctionnement n-1 (175 M€) et l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) (94 M€). L'excédent de fonctionnement n-1 doit obligatoirement être affecté, lors du budget supplémentaire, à la couverture du déficit d'investissement (besoin de financement) n-1 (compte 001). Le reliquat de l'excédent de la section de fonctionnement (excédent de fonctionnement n-1 – couverture obligatoire du déficit d'investissement n-1) (81 M€) peut être conservé en section de fonctionnement (compte 002) ou être également affecté en section d'investissement (compte 1068). En l'espèce, il est maintenu en section de fonctionnement.



## **ANNEXE 3 : L'évolution des crédits votés en 2020 et leur réalisation**

Les taux de réalisation du Budget Primitif (BP) 2020, proches de 100 % en fonctionnement, et autour de 95 % en dépenses d'investissement, révèlent à la fois la grande sincérité des prévisions budgétaire et l'impact modéré de la crise sanitaire sur les grands équilibres en 2020.

	BP	CO	CA	Taux de réal / BP	Taux de réal / CO
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>2 882 704 961 €</b>	<b>2 933 194 810 €</b>	<b>2 906 720 899 €</b>	<b>100,8%</b>	<b>99,1%</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 691 965 246 €</b>	<b>2 714 782 576 €</b>	<b>2 685 475 050 €</b>	<b>99,8%</b>	<b>98,9%</b>
<i>Intérêts</i>	19 000 000 €	19 700 000 €	17 966 264 €	94,6%	91,2%
<i>Hors intérêts</i>	2 672 965 246 €	2 695 082 576 €	2 667 508 786 €	99,8%	99,0%
<i>Hors intérêts et hors RSA</i>	2 012 965 246 €	2 015 082 576 €	1 986 476 687 €	98,7%	98,6%
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>234 373 885 €</b>	<b>246 286 847 €</b>	<b>192 333 825 €</b>	<b>82,1%</b>	<b>78,1%</b>
<i>Emprunts</i>	171 000 000 €	175 083 503 €	145 000 000 €	84,8%	82,8%
<i>Hors emprunts</i>	63 373 885 €	71 203 344 €	47 333 825 €	74,7%	66,5%
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>444 113 600 €</b>	<b>464 399 081 €</b>	<b>421 723 652 €</b>	<b>95,0%</b>	<b>90,8%</b>
<i>Capital de la dette</i>	153 000 000 €	153 000 000 €	151 728 373 €	99,2%	99,2%
<i>Hors capital de dette</i>	291 113 600 €	311 399 081 €	269 995 279 €	92,7%	86,7%

*Mouvements réels, hors gestion active de la dette*

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à 100,8 % par rapport au BP 2020. Cette évolution a été portée une nouvelle fois par les avancées favorables sur la péréquation horizontale portées via l'ADF et qui ont permis de dynamiser les recettes de fonctionnement. Pour mémoire, la réforme des fonds qui n'était pas encore stabilisée au moment du vote du BP n'avait pas été inscrite. Elle représente +22,85 M€ net des versements aux fonds qui ont dû être intégrés en cours d'année.

En dépenses de fonctionnement, l'exécution à hauteur de 99,8 % du BP 2020 s'explique principalement par l'impact de la crise sur le RSA. Hors dette et hors RSA, les crédits ont été réalisés à hauteur de 98,7 % sur BP. Il convient en effet de rappeler que l'année 2020 était la première année où la majorité a pu budgéter 12 mois de RSA au BP compte tenu de la situation financière redressée.

Les dépenses d'investissement hors dette affichent un taux de réalisation de 92,7 % sur BP, soit un très bon niveau d'exécution, et ce malgré l'impact que la crise sanitaire a pu avoir sur les chantiers, engendrant des retards, ou obligeant à modifier les modalités de travail.

Les recettes d'investissement hors cessions immobilières ont été réalisées à 82,1 %.

Cette stabilité n'a pas empêché des mouvements en cours d'année, notamment pour adapter l'action de la Collectivité aux effets de la crise sanitaire

Voté le 28 septembre 2020, le Budget Supplémentaire (BS), a permis d'intégrer les répercussions de la crise, tant en dépenses qu'en recettes : régularisation des achats de fournitures sanitaires réalisés dans l'urgence (masques, gants, solution hydroalcoolique, etc.) et inscription d'une enveloppe complémentaire pour les achats à venir dans l'année (15 M€), financement des mesures d'accompagnement adoptées en faveur des Nordistes, des agents et des partenaires de la Collectivité (16,4 M€). Il porte également l'inscription au titre du Revenu de Solidarité Active (RSA) à 680 M€ (+20 M€ par rapport au Budget Primitif), en raison notamment de l'arrêt des sanctions pendant le confinement, et l'augmentation des dépenses dédiées à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) pour 12,1 M€ qui s'explique par

l'attribution de primes Covid-19 (5,3 M€) et par la croissance continue de ces dépenses compte tenu notamment de la démographie du Département (6,8 M€).

Le résultat de fonctionnement cumulé intégrant le résultat reporté de 2019 (+175,24 M€) a été en partie affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (94,11 M€) permettant de conserver au BS un excédent de fonctionnement de 81,14 M€.

Dans le cadre de la crise sanitaire, cet excédent de fonctionnement a permis à la Collectivité de conserver sa capacité à investir (13 M€ d'autofinancement) sans recours supplémentaire à l'emprunt (-2,2 M€ par rapport au Budget Primitif (BP)). Les dépenses d'équipement ont ainsi été portées à 301,9 M€, soit une augmentation de 11 M€ par rapport au BP.

Ces dépenses d'équipement supplémentaires permettaient notamment : le renforcement des moyens dédiés au secteur social (+9,7 M€), la montée en puissance d'une part des systèmes d'information en lien avec la période de confinement (achat de postes informatiques, de téléphones portables, etc.) (+3,8 M€) et d'autre part du dispositif Collèges numériques (+2,4 M€), l'augmentation de la subvention d'investissement versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), portée à 6 M€.

La Décision Modificative N°1 (DM1) a été adoptée le 16 novembre 2020. Elle a permis principalement de procéder aux ajustements nécessaires de fin d'année essentiellement pour des besoins des ressources humaines, la restructuration du Forum et le Fonds « COVID Relance Hauts-de-France » pour l'aide aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.

La Décision Modificative N°2 (DM2), sans impact budgétaire, a été adoptée le 14 décembre 2020 (modifications d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement (AE)).

Le tableau ci-dessous rappelle les inscriptions budgétaires de l'exercice 2020 :

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Primitif 2020	Réel	2 672 965 246 €	2 882 704 961 €	744 113 600 €	534 373 885 €
	Ordre	226 739 715 €	17 000 000 €	60 920 300 €	270 660 015 €
	Total	2 899 704 961 €	2 899 704 961 €	805 033 900 €	805 033 900 €
Budget supplémentaire	Réel	36 617 330 €	49 571 310 €	104 890 817 €	91 936 837 €
	Ordre	12 953 980 €	0 €	0 €	12 953 980 €
	Total	49 571 310 €	49 571 310 €	104 890 817 €	104 890 817 €
Décision Modificative n°1	Réel	5 500 000 €	918 539 €	9 500 000 €	14 081 461 €
	Ordre	-4 581 461 €	0 €	0 €	-4 581 461 €
	Total	918 539 €	918 539 €	9 500 000 €	9 500 000 €
Décision Modificative n°2	Réel	0 €	0 €	0 €	0 €
	Ordre	0 €	0 €	0 €	0 €
	Total	0 €	0 €	0 €	0 €
Crédits Votés 2020	Réel	2 715 082 576 €	2 933 194 810 €	858 504 417 €	640 392 183 €
	Ordre	235 112 234 €	17 000 000 €	60 920 300 €	279 032 534 €
	Total	2 950 194 810 €	2 950 194 810 €	919 424 717 €	919 424 717 €